41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 4 24 JANVIER 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION

JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ETRANGER	Édition complète	20 fr 50
	Édition partielle	14 fr. 50

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne. Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

« Un Père de Jeunesse. » — Un modèle à regarder, 49. — Comment un mauvais élève se transforme, 49. — Au Séminaire St-Sulpice, 50. — Premiers pas chancelants dans les œuvres, 51. — L'Œuvre personnelle de l'abbé Timon-David, 52. — Il la développe et se fait Directeur d'école primaire, puis d'école secondaire, 54. — Sa *Méthode de direction des Œuvres de jeunesse,* 55. — « J'ai beaucoup souffert dans ma vie, » 57.

Actes du Saint-Siège. — Allocution de S. S. Pie XI au consistoire secret du 20 décembre, 57. — *Saint-Office :* Condamnation du *Manuel Biblique* et Lettre explicative, 58.

Questions de science ecclésiastique. — Peut-on refuser ou doit-on donner le baptême à des jeunes filles catéchumènes bien disposées, mais dont fréquemment une partie vivront dans des unions irrégulières ? 59. — Quelle formule employer pour le baptême d'un adulte malade ? 62.

Liturgie. — Consultations diverses, 62.

PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent n°.

POUR LE CARÊME

Voici la liste des *Carêmes* que nous avons publiés dans les années de la *Prédication* que l'on peut encore demander à nos bureaux :

En 1898, 21 instructions sur les trois premiers chapitres de la Genèse, et 7 instructions sur la grâce.

En 1899, 21 instructions sur l'histoire d'Abraham, 7 conférences sur Jésus-Christ et l'âme humaine, et 7 allocutions aux hommes.

En 1900, 21 instructions sur le patriarche Joseph, et 7 sermons sur les Sept paroles de Jésus en croix.

En 1901, 17 instructions sur le livre de Job, 6 lectures sur le péché, 9 sur le sacrement de Pénitence et 3 sur les Pâques.

En 1902, 20 instructions sur le *Miserere,* 13 sermons sur les grandes vérités, et 4 pour une Retraite pascale d'hommes.

En 1903, 18 conférences de Carême, 6 instructions sur le zèle chrétien, 6 allocutions aux hommes, et 15 lectures sur la piété chrétienne.

En 1904, 19 sermons sur l'Eglise, 6 pour les fêtes des vendredis de Carême, et 4 pour une Retraite pascale d'hommes.

En 1905, 20 instructions sur les sept Psaumes de la pénitence, 26 lectures sur les fins dernières, et une neuvaine à S. Joseph.

En 1906, 6 conférences sur l'Eglise et 18 sermons sur les bases de la croyance catholique.

En 1907, 6 conférences sur la divinité de Jésus-Christ.

En 1908, 6 sermons pour les dimanches, et 22 instructions sur les péchés capitaux.

En 1909, 7 sermons pour les dimanches, 7 conférences, 14 lectures sur ce qu'il faut croire des fins dernières, et 17 instructions achevant les péchés capitaux.

En 1910, 6 sermons pour les dimanches, et 21 instructions sur la prière.

En 1911, 16 conférences sur la foi et la pratique religieuse, 6 conférences aux hommes et une Retraite pascale.

En 1912, 6 conférences sur les périls de l'heure présente, 7 aux hommes sur les devoirs religieux, et sept Chemins de Croix.

En 1913, 6 sermons sur les plaies de notre époque, et 20 lectures sur le sacrement de Pénitence.

En 1914-1919, 6 sermons sur le problème de la vie, 6 conférences sur la vie chrétienne, 6 instructions sur la Passion, et une Retraite pascale d'hommes.

En 1920, 6 plans détaillés pour un petit carême sur le devoir et 6 autres plans (un pour chaque dimanche).

En 1921, 6 sermons et 5 conférences sur divers sujets, et une neuvaine à S. Joseph.

En 1922, 6 sermons sur le règne de Dieu, une Retraite pascale sur les Sept paroles de Jésus en croix, et sept Chemins de Croix.

En 1923, 6 sermons sur la prière.

Chaque année jusqu'à 1920 inclus coûte 8 fr. prise à nos bureaux ; depuis 1921 inclus, chaque année, 10 fr. ; l'année 1914-1919 qui comprend 16 mois coûte 14 fr. — *Le port est en sus.* — Poids des années : jusqu'à 1913 inclus environ 1200 gr. chacune ; 1914-19, 1500 gr. ; 1920, 800 gr. ; 1921, 950 gr. ; 1922 et 1923, chaque année, 1050 gr.

PETIT COURRIER

Q. — Je m'occupe d'une bibliothèque paroissiale qui s'adresse aux enfants, aux jeunes filles et aux femmes. 1° Où pourrai-je avoir des renseignements sur les ro-

mans les plus intéressants pour chacune de ces trois catégories ? 2° Comment avoir des livres aux meilleures conditions possibles ?

R. — Ad I. Vous occupant d'une bibliothèque paroissiale, vous ne pouvez pas vous dispenser de vous abonner à la *Revue des Lectures* de l'abbé Bethléem, 77, rue de Vaugirard, Paris 6e (20 f. par an, Etranger 25 f.) ; vous y trouverez chaque mois sur toutes les nouveautés, romans et autres, des renseignements précis pour guider votre choix.

Ad II. Ladite *Revue* vous indiquera un certain nombre de Collections à bon marché. En dehors de ces Collections, je ne vois pas d'autre ressource que les catalogues de livres d'occasion *(Bibliothèque-Revue* de l'abbé Duféy, Brunet d'Arras, etc.).

Q. — Quels ouvrages consulter pour traiter au Carême prochain les sujets suivants : « L'impiété et la famille. — L'immoralité et la famille. — La Sainte Famille » ?

R. — Voir, au t. II des *Œuvres* de Mgr Grente, les deux superbes *Pastorales* dont nous parlons dans la recension de cet ouvrage, 12 f., Beauchesne ; — Mgr Gibier, *Désorganisation de la famille,* 8 f., Lethielleux ; — du même, *Famille,* 6 f., Téqui ; — Mgr Tissier, *La femme au foyer,* 6 f. ; *La mère et ses enfants,* 3 f., Téqui ; — *La Famille,* par Am. de Margerie, 2 vol., 8 f., Téqui ; — *Mission religieuse des parents,* par Saint-Cyr, 2 f., Lyon, Vitte ; — *Les Familles bibliques,* du P. Matignon, 6 séries à 5 f. l'une, Beauchesne ; — et nombre de volumes d'éducation souvent rappelés ici.

Q. — Ayant à traiter le sujet suivant : « Le Discours après la Cène (Jo. XIII, 31-XVII). 1° Indiquer les caractères généraux de ce discours. 2° L'analyser. 3° En démontrer la richesse doctrinale et ascétique, » l'*Ami* voudrait-il bien me documenter ?

R. — Vous en trouverez le commentaire textuel accompagné d'une exposition doctrinale et ascétique plus ou moins développée dans tous les commentaires du IVe Evangile. Nous vous signalons tout particulièrement parmi eux : Fillion (en français) et Knabenbauer (en latin) ; Calmes, *L'Evangile selon S. Jean,* Paris, Gabalda, 1904 ; Camerlynck, *De quarti Evangelii... Pars altera,* Bruges, Houdmont, 1900.

Consultez aussi les *Vies de Jésus-Christ,* en particulier celles de Fouard et de Fillion.

Enfin, le P. Durand a consacré au discours après la Cène plusieurs articles dans les *Recherches de Science Religieuse,* 1910 p. 97 et ss., p. 513 et ss. ; 1911, p. 321 et ss., p. 521 et ss.

Q. — Un prêtre reçoit une statue de l'Enfant Jésus de Prague pour être placée dans son église. Il voudrait connaître l'origine de cette dévotion pour en parler. L'*Ami du Clergé* pourrait-il en dire quelques mots ?

R. — Nous en avons parlé en 1908, p. 515 519. Vous trouverez à la maison Paillart, d'Abbeville (Somme), des brochures de propagande sur cette dévotion ; et chez Taffin-Lefort, à Lille, le *Manuel de la dévotion au Saint Enfant Jésus de Prague,* par Mgr Chollet, à compléter par *Ami* 1923, p. 403.

Q. — J'ai à traiter les deux questions suivantes :
« 1° David. Roi des douze tribus. Psalmiste. Pénitent.
« 2° Salomon. Roi magnifique. Sage par excellence. Serviteur de Dieu. »
Quels ouvrages consulter ?

R. — Consultez les articles *David* et *Salomon* du *Dict. de la Bible* de Vigouroux ; — Dhorme, *Les Livres de Samuel,* Paris, Gabalda ; — Louis Pirot, *Histoire de la Royauté en Israël : Les règnes de David et de Salomon,* dans la revue *L'Ecole* (76, rue des Saints Pères, Paris), année 1913-1914 (Partie secondaire), tous les quinze jours.

Sur David psalmiste, voir les divers commentaires des Psaumes, en particulier ceux de Lesêtre et de Pannier.

Q. — Peut-on mettre dans une église la statue de S. Expédit ?

R. — Nous avons déjà dit plusieurs fois que S. *Expeditus* était un Saint authentique, puisqu'il est mentionné au Martyrologe Romain le 19 avril, martyr à Melitène en IIe Arménie. Vous pouvez donc accueillir sa statue dans votre église. — Quant au culte que d'aucuns lui rendent en l'invoquant pour *expédier* les affaires pressées, j'ignore si les résultats répondent aux demandes ; en tout cas, là comme ailleurs, il est nécessaire d'éviter la superstition.

Q. — Dans une prochaine Conférence j'ai à traiter des *épisodes de la lutte du Pape S. Grégoire VII avec Henri IV,* empereur d'Allemagne. Quels ouvrages lire ?

R. — Voir le *S. Grégoire VII et son temps,* de Delarc, 3 forts vol. in-8, 25 f., Téqui ; et ce que nous avons dit du *S. Grégoire VII* de Fliche, 3 f. 50, Gabalda.

Q. — Je désire vendre un stock assez considérable de livres particulièrement pour bibliothèques paroissiales (v. g. 30 années de l'*Ouvrier* et des *Veillées des Chaumières*), et je voudrais en tirer le plus d'argent possible. A qui m'adresser ?

R. — Soyez bien persuadé que si vous les faites trop cher, on vous les laissera. Cotez-les donc un prix raisonnable, en songeant qu'ainsi vous rendrez service à vos confrères acheteurs, et faites-les annoncer (0 f. 20 la ligne) dans la *Bibliothèque-Revue* de l'abbé Duféy, à Malroy, par Dammartin-sur-Meuse (Haute-Marne). — Ladite *Revue* est un catalogue de livres d'occasion spécialement pour ecclésiastiques ; abonnement 3 f. par an ; paraît environ tous les deux mois.

Q. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur l'Office et la Messe des morts et les obsèques (historique et commentaire) ?

R. — Voir quelques pages dans *Le Bréviaire expliqué,* du P. Willi, 2 vol., 10 f., Téqui ; — *Le Livre de la Prière antique,* de dom Cabrol, Mame ; — Lapeyrade, *La Prière pour les morts,* 3 f., Téqui ; — Rolland, *Le Vestibule du Paradis,* p. 328-360, franco 4 f. 60 (Etranger, 4 f. 85), à nos bureaux.

Q. — Ayant à lire la méditation du matin dans un collège libre (division des Moyens), je désirerais connaître quelques ouvrages pouvant utilement servir à cet exercice de piété.

R. — Pour l'Evangile, rien de mieux que les *Jésus* de M. Caron, Paris, Haton. Voir encore Suau, *La vie chrétienne, Méditations quotidiennes tirées du N. Testament,* 9 f., de Gigord. De plus, Grosez, *Journal des Saints, méditations pour tous les jours de l'année,* 2 vol., 7 f., Lethielleux ; *Petit Journal des Saints,* par 2 missionnaires, 3 f., Téqui ; *La grande Fleur de la Vie des Saints,* 15 f., Haton ; Courval, *Manuel de l'étudiant chrétien en vacances,* 2 f 50, de Gigord ; Guibert, *La Piété, La Pureté, La Bonté, Le Caractère,* opuscules à 2 f., de Gigord ; la série in-32 des Rouzic, si souvent recommandée ici : *Se connaître, Se perfectionner, Se vaincre, La distinction,*

(Voir la suite p. 18).

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE,
96, rue Notre-Dame des Champs,
à PARIS R. C. Seine 87.225
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

CONSERVEZ VOTRE VOIX

en évitant maux de gorge, extinction de voix, laryngites par usage fréquent des ***Pastilles Nervines*** parfumant la bouche, assouplissant les cordes vocales. *20 ans de succès.* La b^te 2 fr.; f° 2 [illegible] les 6 b^tes f° [illegible] fr. [illegible] MICHON, 50 r. Hôtel-de-Ville, LYON. – Reg. Com. 1817.

STELLINE
HUILE LITURGIQUE pour SANCTUAIRES, brûlant très bien avec mèche Guillon 0.
R. C. Aix 68 **CH. DRAGON-NOIREL** à Aix-en-Provence.
ENVOI DU PRIX COURANT SUR DEMANDE

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE

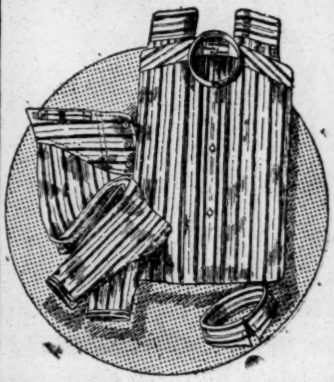

pour consulter le **Catalogue** de la **saison** de chemises, caleçons, gilets, etc., qui vous sera adressé **GRATIS** et **FRANCO** sur demande par la Manufacture de la

Chemiserie Modèle

à ELBEUF (Seine-Inf^re), la seule usine vendant directement de la chemise de coupe absolument chemisier.

PRIX MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE

Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Céret 146

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2 Rue Royale LILLE
ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, [illegible] littérature etc. fins d'éditions.
R. C. Lille 827

FABRIQUE
de Lunettes
et de Pince-Nez

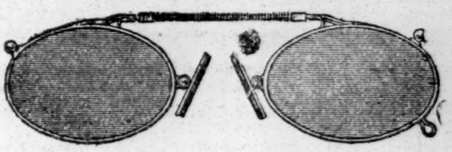

Usines Hydro-Electrique à St-Lupicin (Jura) R. C. St-Claude 653

LES FILS D'ÉMILE TOURNIER, A MOREZ (JURA)

Membres de l'Union Fraternelle et des Economats chrétiens

VENTE DIRECTE AU DETAIL, PAR SIMPLE CORRESPONDANCE
Exécution des ORDONNANCES D'OCULISTES
Envoi franco du **Catalogue illustré** très avantageux
SE DÉFIER DE TOUS CEUX, SANS EXCEPTION, QUI SE DISENT NOS REPRÉSENTANTS
Bien mettre la seule adresse exacte ci-dessus

VINS DE BORDEAUX
GAUDRAP & C° 21, Rue Borie, 21 – BORDEAUX –
MAISON RECOMMANDÉE
Vin blanc de Messe **SAINTE-CROIX-DU-MONT** (vin liturgique légitime).
— Envoi gratis du Catalogue sur simple demande —
R. C. Bordeaux 18.250 A.

LISEZ CECI M^me L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à **Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1^res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux. R. C. Besançon 1.552

Vous pouvez préparer avec les

Œufs granulés Layton

les mêmes omelettes, œufs brouillés, sauces, crêmes, gâteaux, puddings, entremets, qu'avec les œufs en coquille.

Les œufs granulés

"LAYTON"

Garantis absolument purs

sont en vente dans toutes les Maisons d'Alimentation

VENTE EN GROS : Etablissements JOHN LAYTON, 15, rue du Louvre, PARIS.

Registre du Commerce Paris N° 64-364.

Un bâton pour soutenir ses pas, une boîte de Pilules Pink pour soutenir sa santé.

M. Yvonneau de Bordeneuve — qui habite 15 *bis*, rue Cauchois, à Paris — est le type parfait du vieillard resté jeune d'idées et de caractère parce que sa santé ne lui donne jamais de souci : « On n'est pas malade parce que l'on est vieux, mais on est vieux parce que l'on est malade, » aime-t-il à dire. Et le secret de cette santé toujours égale, qui fait que M. Yvonneau de Bordeneuve, malgré ses 80 ans, trouve encore la vie aimable et douce, c'est l'usage des Pilules Pink, qui a entretenu en lui la richesse et la pureté de sang, ainsi que le bon fonctionnement de tout l'organisme :

« Grâce aux Pilules Pink — nous a écrit M. Yvonneau de Bordeneuve — j'ai franchi gaillardement les dangers de l'âge critique et ma santé est devenue tout à fait exceptionnelle. Et cependant, jusqu'à l'âge de 55 ans, j'ai éprouvé des troubles fréquents de l'estomac et des intestins. Beaucoup de faiblesse, des maux de tête continuels et des rhumatismes. Je suis un convaincu des Pilules Pink et je serais heureux si ma déclaration fait comprendre aux malades qui désespèrent, que les Pilules Pink peuvent faire pour eux ce qu'elles ont fait pour moi. »

Les Pilules Pink, incomparable régénérateur du sang et des forces nerveuses, sont le remède toujours efficace contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les maux d'estomac, migraines, les troubles de la croissance et du retour d'âge.

Toutes Pharmacies et au Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 4.50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0,50 de taxe par boîte. (R. C. Seine 145.902).

Le manque d'exercice amène la constipation

LA SCAVULINE la guérit

On trouve la Scavuline dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. la boîte pour nombreuses purgations, plus 0 fr. 30 de timbre-taxe par boîte.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE

Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils, Médailles, Chaînes, Couverts de Table, etc.

Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, Valence (Drôme) R.C. Romans 343, qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client.

Les Statues de la Bse THERÈSE de L'ENFANT JESUS

par **Ch. DESVERGNES, Gd Prix de Rome,** le Statuaire d'Art religieux si réputé, sont les plus émouvantes et les plus artistiques. — Photographie et notice gratis sur demande. — **Marcel MARRON, éditeur, ORLEANS.** R. C. Orléans 775

HARMONIUMS en tous genres

— MAISON FONDÉE EN 1839 —

LES PETITS-FILS de Mce KASRIEL

6, Rue Tolain, PARIS 20e Arr. R. C. Seine 163.528

— Conditions spéciales pour Messieurs les Membres du Clergé —

« **Harmoniums de Salons nouveau système à air aspiré** »

Echanges, Réparations, Location.

Pour VIN DE MESSE

s'adresser en toute confiance à :

M. le chanoine JOUBERT, propriétaire-récoltant

à LA ROCHE-CHÉNÉDÉ, Charcé, par Brissac (M.-et-L.). Timbre pour réponse

VITRAUX L. BALMET 108, Cours St-André, GRENOBLE — Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (v. p. 213, n° 18 oct. de l'*Ami*).

MARALIMENT

Régénérateur de la Vie

A base d'algues marines alimentaires et de légumineuses préparées.

Fait GROSSIR rapidement et considérablement

Salut des Désespérés !...

Crée de la chair, des os, du sang, des muscles, des nerfs, de la matière grise (cerveau et moelle épinière), à l'exclusion de toute transformation graisseuse. Ce produit entièrement naturel n'est pas un médicament.

Fait engraisser les Tuberculeux et tous les amaigris.

Ce produit doit être adopté comme base alimentaire ou suralimentaire par tous les malades sans exception et pour se maintenir en bonne santé.

GOÛT exquis, ne revient qu'à **0 fr. 15** le **potage,** et remplace: viande, poisson, *huile de foie de morue,* œufs, et tous les reconstituants connus qu'il laisse bien loin derrière lui : pilules, cachets, élixirs, sirops, peptone, coca, kola, etc.

Convient à tous: *Malades, Vieillards, Enfants, Nourrices, etc.*: **chasse les maladies en régénérant l'organisme** et assure la longévité. — Ne contient ni chocolat, ni cacao, ni phosphates chimiques, ni sucre ; ces produits sont échauffants et parfois nuisibles à la santé. (Entérite, constipation, etc.).

Paquet pour 40 potages **5.50,** *franco* **6.50**
Cure complète, 6 paquets **31.** » — **32.80**

ÉCHANTILLON pour **TROIS POTAGES** contre 0.75 en timbres sera envoyé franco avec la notice, attestations et tous documents, sur simple demande adressée à la **PHARMACIE St-COME, 191, faub. St-Antoine. PARIS**

41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 4 9476 JANVIER 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

« UN PÈRE DE JEUNESSE[1] »

SOMMAIRE. — Un modèle à regarder. — Comment un mauvais élève se transforme. — Au Séminaire Saint-Sulpice. — Premiers pas chancelants dans les œuvres. — L'Œuvre personnelle de l'abbé Timon-David. — Il la développe et se fait Directeur d'école primaire, puis d'école secondaire. — Sa *Méthode de direction des Œuvres de jeunesse*. — « J'ai beaucoup souffert dans ma vie. »

I. — L'éducation est chose fort négligée en France. Les enfants sont trop souvent sans respect et les parents sans autorité. Et ils ne sont responsables de cet état de choses ni les uns ni les autres : ils subissent une situation faite par la Révolution, des idées nouvelles et dangereuses qui ont pénétré dans les mœurs. Avant la Révolution, tout gravitait autour de la famille ; aujourd'hui, tout gravite autour de l'individu, qui est dirigé par l'orgueil, par l'esprit d'égalité et qui veut jouir. — Se plaindre d'un état d'âme qui s'impose et qui prévaut, ne remédie à rien ; il faut agir et réagir. L'Eglise l'a bien compris, et jamais il ne s'est levé à sa voix autant d'hommes d'œuvres qui se soient consacrés à la jeunesse. Partout dans le clergé on voit apparaître, parmi les villes et parmi les campagnes, une magnifique pléiade de prêtres soucieux d'élever les âmes des enfants et des jeunes gens, de les instruire, de les intéresser, de les amuser, de les retenir dans la conduite et la piété, afin de préparer une nouvelle France, qui s'inspire d'autres idées et revienne à l'abnégation, à la pureté, à l'esprit de sacrifice, et à la charité qui seule répand comme un parfum délicieux dans la société, le bonheur, l'accord et l'union.

Beaucoup de jeunes prêtres surtout cherchent des méthodes. Ils regardent ceux qui sont entrés avant eux dans la voie éducative par l'Evangile, par les pratiques religieuses. Ils ne trouveront peut-être pas de modèle plus achevé que Timon-David, avec ses superbes initiatives, ses insuccès, ses déboires, et enfin son Œuvre de jeunesse bien établie sur des bases inébranlables, où il ne reste rien de ruineux. Surtout ils profiteront de ses expériences diverses enfin couronnées de succès.

Le chanoine Lecigne avait entrepris de raconter cette belle vie, mais la mort a trop tôt brisé dans sa main sa plume brillante et évocatrice. Un disciple de Timon-David en a ramassé les tronçons avec tant de bonheur que l'on remarque à peine les traces de la brisure. L'œuvre se présente presque intacte et partout harmonieuse. Elle a mérité d'ailleurs les plus éminentes approbations, à la tête desquelles une lettre du cardinal Gasparri, avec cette appréciation flatteuse du Souverain Pontife lui-même :

« Le Saint-Père souhaite à cet ouvrage la plus grande diffusion, afin que le bel exemple de ce modèle des Pères de Jeunesse suscite de nombreux imitateurs pour la gloire de Dieu et la régénération chrétienne de la Société, et pour que l'Auteur qui l'a achevé d'une manière si heureuse, trouve une juste récompense à son apostolique labeur. »

II. — « Ma famille, écrit Timon-David, est une simple famille bourgeoise, ayant toujours vécu noblement, comme on disait jadis, sans sortir de sa condition. » Son bisaïeul épouse Mlle Elisabeth de David, de Marseille, dont il ajouta le nom au sien. Son père, ancien receveur des droits du duc de Penthièvre, est très royaliste et un peu janséniste ; sa mère, Mélanie-Françoise de Collet, est la sensibilité même, toujours inquiète, tranchant sur son mari qui supporte stoïquement la gêne momentanée de la maison. Tous deux sont pleins de foi, l'un avec une religion sombre, l'autre avec une confiance soucieuse où règne la douceur. Ils ont quatre enfants ; Joseph-Marie Timon-David, le dernier, vient au monde à Marseille le 23 juin 1823. Sa mère « croyait que l'enfant suçait avec le lait le sang de sa nourrice ; » c'est pourquoi elle veut l'allaiter pour lui transmettre son sang si pur et ses qualités. Aussi l'enfant ne peut-il se passer d'elle, et il l'aimera « avec une sorte de passion adorante, presque maladive. » Il s'agenouille à côté d'elle, il hérite de sa piété, qui se traduit bientôt par un grand amour pour la liturgie. Il a sa chapelle, son autel où il dit la messe. Mais s'il est pontife et roi à la maison, il n'en est pas de même à l'école, où il trouve des maîtres durs, cupides ou insuffisants. Presque tous les enfants y sont libéraux, et lui il est royaliste ; on le bat, on le maltraite, mais on ne peut lui arracher le cri de « Vive Louis-Philippe ! » ou « Vive la Liberté ! » Pétulant et volontaire, il se défend, mais il garde mauvais souvenir du maître qui abuse de sa force contre de petits êtres incapables de se défendre : « On peut trop facilement les briser, écrira-t-il, mais est-ce là le but de l'éducation ? »

[1] Cf. **Un Père de Jeunesse : J. Timon-David**, par le Chanoine C. Lecigne, Doyen de la Faculté des Lettres de Lille. Ouvrage posthume achevé par un disciple de l'abbé Timon-David, orné de deux phototypies et dix similigravures. — Un fort vol. in-8 de 664 p., 8 f. 50. — En vente à l'Œuvre Timon-David, 88 A, boulevard de la Magdeleine, à Marseille.

Avec cela ses études n'avancent pas. Il n'est fort que sur la liturgie. On le place au Petit Séminaire de Marseille. Sa grande douleur est de se séparer de sa mère. Il trouve bien le régime sévère et les maîtres prompts à punir, car il n'est point façonné au travail ou à l'inexorable discipline ; mais par un fervent *Souvenez-vous* il prie la Sainte Vierge de lui épargner le châtiment, et Marie secourable même à l'innocente paresse l'exauce toujours.

Un très vif chagrin pour lui, c'est la mort de son père en 1833. Une très grande joie, c'est sa Première Communion : « Quelles douces larmes on verse en ces moments ! écrit-il, j'étais fou de bonheur... » L'enfant reste toujours très pieux et très pur, mais l'indiscipline reprend le dessus ; il glisserait vers l'aigreur et le mauvais esprit. Sa mère l'envoie, en 1835, au collège de Fribourg.

« Mon cœur surabonde quand je parle de Fribourg ! » écrira-t-il. On y respire non seulement l'air pur des montagnes, mais un air religieux, un air catholique. Les Jésuites qui y enseignent s'emparent de son cœur et de son esprit, en prenant par la raison et par la bonté cet enfant qui avait toujours été malmené. Quelques jours après son arrivée, il se trouve chez le préfet des classes, le P. Barelle, quand entre son surveillant d'études, le P. Selferette. Le P. Barelle demande à celui-ci : « Etes-vous content de cet enfant ? » — « Très content, » répond le surveillant. — « Dans ces quatre mots, dit-il, fut en germe, je crois, toute la suite de ma vie. C'était la première fois que je les entendais. Moi, l'écolier toujours grondé, puni, battu, je pouvais donc être sage ! Ce fut comme un baume sur mon cœur et je ne me démentis plus depuis ce jour. »

Il s'attache à ses maîtres, particulièrement au P. Jeantier, le directeur de la Congrégation des Saints-Anges, dans la division des moyens. Cet homme savait parler aux enfants, et il leur parlait habituellement de la belle vertu, dans les confessions, dans les entretiens particuliers, dans sa chambre, en promenade. Il leur disait par exemple, quand la neige couvrait la terre : « Comme c'est beau ! Comme c'est brillant ! Tout à l'heure on va y courir et de cette grande blancheur naîtra la boue et la saleté. Voilà l'image d'une âme qui aime la pureté. Tant que cet amour dure, elle est blanche. Quand il diminuera, ce n'est plus que de la boue. »

Le goût de l'étude vint, puis le succès. Surtout il garde sa vertu. Il passe intact et vierge, parmi les misères du collège ; il recherche des amis qui lui ressemblent et dont plusieurs se sont liés par le vœu de virginité perpétuelle. Les âmes pures s'attirent comme les étoiles. Ses amis se feront jésuites, et ils lui demandent à quelle vocation il se destine. Il les suivrait volontiers, car il a déjà choisi le sacerdoce dans son cœur ; mais sa mère qu'il aime tant, pourrait-elle jamais accepter cette séparation ? « Je serai prêtre, dit-il au P. Barelle, mais prêtre auprès de ma mère. »

Son départ de Fribourg est un déchirement. « Jamais je n'ai tant pleuré de ma vie, dit-il. Jamais peut-être aucun élève n'avait tant aimé ses maîtres et ses condisciples et n'avait été autant chéri d'eux. Désormais le poétique, le bonheur sensible de ma vie était bien fini avec ma belle jeunesse. » Il laisse son cœur à Fribourg, et dans les grandes épreuves de sa vie, c'est là qu'il reviendra chercher la paix et le conseil.

Quand il annonce en 1842 qu'il va entrer à Saint-Sulpice, le capitaine Parraud lui dit : « Si vous êtes prêtre un jour, c'est à vous que je me confesse. » Cela lui paraissait impossible, car le jeune Timon-David, âgé de dix-neuf ans alors, avait des allures très mondaines. C'est dans son accoutrement de cavalier qu'il arrive à la vieille maison de Saint-Sulpice, qui dut en frissonner. Mais cela c'était le dehors. Si le monde avait pu voir l'intérieur, il eût été étrangement surpris de voir comme ce jeune homme était détaché de toutes les séductions terrestres et avec quel bonheur il revêtait « la sainte soutane, » qui est un habit de pénitence. L'abbé Timon combat aussitôt contre ce qui reste en lui de dissipation et d'indiscipline. Il s'efforce de se plier à la règle et de se maintenir dans le recueillement. Il doit prendre un directeur, on lui laisse le choix entre M. Icard et M. Galais. Le premier lui apparaît bien froid, il choisit le second.

Il y avait alors comme deux camps à Saint-Sulpice : le camp des mystiques, ayant à leur tête l'abbé Libermann, « effrayants avec leurs macérations, » ne faisant jamais de feu, prenant de rudes disciplines ; et le camp de ceux qui visaient moins haut, très pieux, mais gais et parfois paraissant évaporés. L'abbé Galais préférait ceux-ci. L'abbé Timon, avec son tempérament méridional, s'y distinguait par son exubérance. Un jour qu'il avait ri très haut à la récréation, le bon abbé Lehir lui dit doucement : « Mon enfant, c'est bon de rire, mais la gravité cléricale défend ces excès. Il faut y mettre plus de modération. » Le jeune clerc monte chez M. Galais et lui conte son ennui. « Dites à M. Lehir, lui répond son directeur, de se mêler de ce qui le regarde. Je vous ordonne de rire et encore plus. » Il ne s'en fit pas faute.

Dès le premier jour, il aima les pures doctrines romaines et s'en fit le champion. Elles allaient à son esprit clair et logique, et non moins à son cœur dévoué sans réserve à l'Eglise. A cette époque, les idées n'étaient pas nettement définies et l'on vivait encore des doctrines gallicanes. De là chez les maîtres, des divergences. M. Baudier était ultramontain ; M. Lehir, très probabilioriste, n'acceptait pas le probabilisme de S. Liguori. L'esprit de la Compagnie était plutôt gallican, comme M. Carrière. M. Galais, dit le chanoine Lecigne, « était la trompette éclatante » du gallicanisme. Il maintenait vaillamment les quatre articles. L'abbé Timon discutait ferme avec lui pendant les récréations, et défendait ardemment le Bréviaire romain. C'était le seul nuage entre le directeur et le dirigé. Mais celui-ci y apporte plus de belle humeur que l'autre. Un jour, il entend annoncer dans la lecture du

Martyrologe la fête de S. Gallican : — « C'est la fête de M. Galais, » dit-il à un confrère. Et ils lui présentent un bouquet. M. Galais se fâche, mais finit par en rire, comme tout le monde.

Il est vrai que le séminariste était appuyé par l'abbé Gaston de Ségur, et qu'il avait rencontré dom Guéranger qui l'avait pourvu de bons arguments.

M. Icard, qui a deviné ses aptitudes, le charge du Petit Catéchisme des garçons. Il dirige, il organise, il parle, il est dans son élément. C'est la première fois qu'il va prendre contact avec l'enfance, avec les pauvres et les petits. Le P. Galais, malgré quelques idées qui les séparent, lui remplace le P. Jeantier ; il est heureux.

En 1845, pendant sa retraite du diaconat, il avise un ecclésiastique, âgé déjà, qui se prépare à la prêtrise, l'abbé Ledreuille, qui s'occupe de la jeunesse et qui lui peint la misère de l'ouvrier : misère physique, misère morale. Il songe, lui, aux ouvriers de Marseille ; son cœur s'émeut et s'enflamme. A la fin des vacances il reçoit une lettre de cet abbé Ledreuille qui lui demande des détails sur les patronages du Midi, sur les confréries, les associations fraternelles qui pourraient grouper les ouvriers afin de soulager leur misère et d'élever leur âme. Il demande des renseignements à l'abbé J., vicaire à Notre-Dame du Mont, qui a des relations avec les ouvriers de Marseille. Ils ont une longue entrevue chez lui, à la Viste. Cette vie de dévouement séduit l'abbé Timon, et il voit déjà le pauvre peuple, entraîné par les socialistes, converti à la voix du prêtre. Il est plein d'enthousiasme. Mais sa mère, plus clairvoyante, qui a saisi quelque chose de leur conversation, lui dit ensuite : « Mon fils, tu vas trop vite. Cet homme ne me plaît pas !... »

III. — Cependant ces idées généreuses l'obsèdent. Il est devenu prêtre en juin 1846. Il pense à l'avenir, aux pauvres, aux ouvriers, et il se lie par « le vœu de servitude, » qu'il définit ainsi : « J'entends par le vœu de servitude envers les âmes des pauvres la promesse de me porter constamment et de toutes mes forces à la sanctification des ouvriers, grands et petits, que la Providence m'a confiés. *Nos servos vestros per Christum.* » Ce vœu est sublime sans doute, mais il est prononcé d'enthousiasme. Toutefois, quoique, dans les résultats, il y trouvât ce qu'il appellera *Mes sept douleurs,* il ne se repentira jamais de l'avoir fait.

Mais à quelle œuvre va-t-il se consacrer ? L'abbé J. le prend avec lui, et construit La Loubière pour recevoir les enfants. En attendant, l'abbé Timon, à la rue Nau, se livre corps et âme à l'apostolat des petits Marseillais. Il leur fait le catéchisme deux fois par semaine, comme à Saint-Sulpice. Le dimanche, il y a de nombreuses communions ; on chante des cantiques pendant la messe ; puis c'est le catéchisme, une instruction ; les enfants prennent des notes. Ensuite on organise de bruyantes parties. Le jeudi, l'abbé Timon les emmène à sa propriété de la Viste. En l'espace d'une année il a réuni cinq cents enfants. L'évêque, Mgr de Mazenod, est ravi.

Mais l'abbé J., grand bâtisseur, n'a ni l'esprit de discipline, ni le sens de l'économie. Il n'est pas organisateur. Il marche devant lui, il construit, il emprunte, et ne paie pas ses créanciers. Mme Timon-David l'a bien jugé. Les enfants sont indociles, le bien ne se fait pas. L'abbé Timon a vu enfin le péril. Ce sont des kermesses, et non des réunions. Il se retire, et il est recueilli par l'abbé Brunello qui continue l'œuvre solide de M. Allemand. L'année suivante, l'abbé J. meurt subitement, et c'est la faillite. Mais l'abbé Timon n'est point atteint dans son honneur : on ne le verra même jamais parmi les détracteurs de l'abbé J., dont il se plaira à vanter les efforts généreux et les bonnes intentions.

Or l'abbé Brunello qui lui avait promis l'œuvre de Saint-Raphaël, ne peut plus en disposer. Le jeune apôtre court chez Mgr de Mazenod, qui lui donne de bonnes paroles, mais pas de situation. Pendant cinq mois, de février à juin 1847, il est abandonné à lui-même et à ses propres initiatives. Il fait ses catéchismes dans la chapelle des Dames de l'Espérance, mais de nouvelles difficultés surgissent qui le navrent. Les Frères voués à l'enseignement, très attachés à l'abbé J., le desservent plus qu'ils ne l'aident. Dieu toutefois sème quelques consolations sur cette vie angoissée, mais non stérile. Beaucoup d'enfants communient et se consacrent à la Sainte Vierge. Mgr de Mazenod, qui encourage toujours, vient présider une magnifique distribution de prix ; et il remet leurs récompenses aux enfants qui vont les déposer aux pieds d'une statue de la Sainte Vierge.

L'épreuve toutefois a été trop rude pour le jeune Directeur, qui a l'âme forte, mais la sensibilité très tendre de sa mère. Il est brisé, malade ; l'évêque prononce qu'il a un besoin urgent de repos. Où se reposer, sinon dans son cher Fribourg ? La pensée qu'il va revoir ses maîtres bien-aimés lui met du bonheur plein l'âme : « Depuis Lausanne, écrit-il, je ne cessais de me tenir à la portière, interrogeant tous les arbres, toutes les pierres du chemin, trouvant la route si longue !... »

A Fribourg il se met en face de lui-même et se pose cette question : « A-t-il bien fait de se vouer à l'éducation chrétienne des enfants du peuple, puisqu'il n'a guère recueilli que des déceptions ?... » C'était plutôt une tentation, que son bon ange l'aide à repousser. Mais oui, il a bien fait, son évêque l'approuve. Les âmes se perdent, il faut les sauver. Il est le seul à Marseille qui puisse conduire cette œuvre, car il en a le goût, et il peut se passer de traitement. D'ailleurs il fera ce que lui ordonnera son évêque.

Une seconde question se pose aussitôt : Créera-t-il lui-même une œuvre ? Ou bien se consacrera-t-il à l'œuvre de M. Allemand, œuvre qui a subi l'épreuve du temps ?... Son but est différent ; M. Allemand a fondé son œuvre pour maintenir les classes moyennes, tandis qu'il veut atteindre les classes

populaires. Mais son œuvre, à lui, ne pourrait-elle pas s'annexer à l'autre ?

Maintenant, question plus délicate : Entrera-t-il dans le Groupe qui dirige l'œuvre de M. Allemand, on se mettra-t-il seulement au service de ce Groupe ?

Il ne décide rien, mais il revient à Marseille reposé, joyeux, confiant. On a été pour lui si bon, si maternel à Fribourg ! Il s'est senti aimé, accueilli, encouragé comme autrefois. Il y a réchauffé son enthousiasme, ses espérances.

L'abbé Brunello aussi avait réfléchi, il songeait aussi à pénétrer dans les classes populaires et il ne voyait que l'abbé Timon capable de faire réussir cette nouvelle œuvre. Il avait même résolu d'acheter un vaste local où elle pourrait s'installer. Le 15 septembre, il apprend au jeune apôtre que l'affaire est heureusement terminée : « Je vous attends demain, le plus tard à huit heures, ajoute-t-il, pour passer avec nous la journée à la campagne. Tous ces Messieurs désirent ardemment vous voir. Ainsi, mort ou vif, il faut que vous veniez ! »

Il vint ; il s'installa dans un local que le Groupe lui avait prêté. Il s'attacha à ce Groupe, composé de laïques de bonne volonté, qui voulaient le bien, ne savaient pas le faire et s'obstinaient à diriger. L'œuvre d'abord marche à souhait et l'abbé Timon a appelé cette époque son « âge d'or. » Mais il s'aperçut bientôt que si la méthode de M. Allemand était excellente auprès de la jeunesse de la classe moyenne, elle ne pouvait réussir auprès des enfants du peuple. Plusieurs des plus influents ne comprenaient pas son genre d'apostolat. On dut se séparer. Mais il fut toujours reconnaissant pour l'œuvre de M. Allemand et pour sa méthode. Il considérait qu'elle était bonne, mais qu'il fallait l'adapter aux temps nouveaux. Aussi bien la majorité du Groupe lui demeurait fidèle. Aussi lui louèrent-ils le local, quoique à des conditions vétilleuses. (29 novembre 1849).

Pour lui son noviciat est fait, il peut et il veut voler de ses propres ailes. Les enfants viennent en grand nombre, il faut bâtir pour les abriter. Il obtient du Groupe, le 19 mars 1852, un bail de quatorze ans. Ses enfants lui sont fidèles, il a gardé même ceux de 1846, d'autres accourent de partout, l'avenir lui paraît assuré ; il va pouvoir appliquer sa méthode sans aucune contrainte du dehors ni du dedans.

IV. — Comment préserver la jeunesse ? Par des jeux, des distractions, des sports bruyants et passionnés ? Sans doute ces moyens ne sont point blâmables ; mais ils n'arrivent point, seuls, à faire des consciences et à former des chrétiens. Avant tout, il faut que ces enfants grandissent en piété. « C'est notre but spécial, écrit-il dès 1851, parce que la piété est la gardienne assurée de leur foi et de la pureté de leurs mœurs, les deux grands besoins de leur vie. » L'Œuvre se développe donc dans une atmosphère de piété, par les Congrégations du Sacré-Cœur et de la Sainte Vierge, par la Communion fréquente. Il réunit les plus fervents et ils s'engagent à assister à la messe chaque premier vendredi du mois, à cinq heures du matin, avant l'heure du travail. Plusieurs offriront au moins deux communions par mois en l'honneur du Sacré-Cœur, pour que Dieu sauve l'Œuvre. Cette pratique est allée sans cesse en se développant. Ainsi Dieu a la place d'honneur dans leur vie, et Jésus-Christ rayonne dans leurs âmes.

Le 20 décembre 1852 fut un grand jour pour l'Œuvre, c'est la date de son érection canonique. Mgr de Mazenod constate dans sa Lettre que l'Œuvre de l'abbé Timon « a déjà fait beaucoup de bien et est appelée à en produire toujours davantage ; que son but est d'enlever aux dangers du monde et de former à la piété les enfants et les jeunes gens qui, par leur profession ou celle de leurs parents, appartiennent à la classe ouvrière, » et il lui donne pour patron le Sacré-Cœur de Jésus.

La cérémonie solennelle eut lieu le 16 janvier suivant. Mgr de Mazenod était présent. « Les Vêpres finies, écrit le jeune Directeur, je montai en chaire et je lus un compte rendu de tout ce que nous avions fait depuis cinq ans. Monseigneur l'écoutait avec tous les signes d'un profond intérêt. » L'abbé Timon était maintenant maître d'une Œuvre approuvée officiellement par son évêque ; il donnait à la maison « son esprit, » cette chose indéfinissable qui est comme l'âme d'une communauté, qui l'inspire et la caractérise. C'est le fondateur qui infuse cet esprit. « Les fondateurs lymphatiques, écrit-il, donnent à leurs Œuvres un esprit paisible ; les sanguins leur donnent un esprit de vie, mais sans profondeur ; les gens graves leur donnent un aspect solennel ; et les saints, mais les saints tout seuls, leur donnent le véritable esprit de Jésus-Christ, sans lequel une œuvre n'aura ni consistance ni solidité. » Il veut pénétrer son Œuvre de l'esprit des saints. Quand les agents de l'empereur Napoléon Ier vinrent en 1809 fermer la maison de M. Allemand, celui-ci se contenta de leur dire : « Ici nous jouons et nous prions. » L'abbé Timon recueillait cette tradition. Chez lui les enfants du peuple jouaient ; en vrais Marseillais, ils riaient avec éclat et lui-même n'avait rien de morose. Toutefois il était prêtre et voulait faire œuvre de prêtre. Son rôle n'était pas celui d'un amuseur, d'un directeur de théâtre, mais d'un prêtre qui instruit, élève et fait prier.

Ses enfants lui revenaient, lui répétant les propos d'atelier, ce que disait la presse, ce qui se lisait dans les livres nouveaux, les accusations portées contre l'Eglise, l'Inquisition, mille propos contre la foi. Il fallait donc parler, prêcher, répondre, instruire. L'air du monde était saturé d'impiété, de mensonges, de corruption, de haine ; il était nécessaire que ces jeunes gens vinssent respirer une atmosphère de piété, de vérité, de pureté et d'amour, y puiser la science religieuse, le bon esprit, le bon sens, l'amour de l'Eglise. Quelle œuvre surhumaine à accomplir, où l'on ne peut rien sans un zèle inlassable et sans la grâce de Dieu !

Ces enfants sont ignorants, donc faciles à en-

traîner et crédules. Ce qui leur manque le plus, c'est la science du catéchisme, dans lequel rentrent toutes les questions. Donc tous les enfants assisteront aux catéchismes, ceux qui ne viennent que pour jouer ne seront pas acceptés.

Il y a le *Catéchisme des petits,* où l'on est admis à dix ans. Puis on passe au *Catéchisme de la Première Communion.*

Dans celui-ci il y a quatre étapes. La première va de la mi-septembre à Noël : ce sont les éléments du catéchisme. La seconde va de Noël au Mercredi des Cendres et se termine par un examen ; on y étudie les commandements de Dieu et de l'Eglise. La troisième est celle du Carême où l'on double les leçons ; on s'y instruit sur la prière, la grâce et les sacrements. Enfin, après Pâques, c'est la préparation immédiate au grand jour de la Première Communion. Alors le catéchisme se fait cinq fois par semaine. Les enfants s'y sont préparés d'ailleurs par la confession hebdomadaire. Sans doute on s'applique à leur faire connaître le dogme chrétien, mais surtout à leur faire aimer Dieu et à les façonner à la pratique religieuse.

L'année a commencé pour eux par la retraite générale qui se donne au mois de novembre ; elle se termine dans les pures et fortifiantes joies de la Première Communion. Il est rare que pendant ces six mois ils commettent un péché grave, tant leur vigilance sur soi est active et leur bonne volonté sincère.

Toutefois ils ne sont pas ensuite abandonnés. L'abbé Timon leur parle dans leurs diverses réunions, car un directeur de jeunesse doit beaucoup parler, dit-il. Il leur parle des erreurs courantes, notamment du libéralisme, des dangers qui les environnent ; il revient souvent sur les mêmes points, les mêmes vérités. C'est la méthode de M. Allemand, qui interrogé à son lit de mort touchant son adhésion à l'Encyclique *Mirari vos* sur les erreurs mennaisiennes, répondit : « Je me suis tué pour les empêcher d'entrer dans l'Œuvre. » Il étudie constamment, afin d'expliquer la vérité chrétienne et de répondre aux objections du jour. Enfin, pour entretenir et réchauffer la piété, il se sert de toutes les dévotions : la visite au Saint-Sacrement, le Rosaire, le mois de Marie, la confiance dans son grand patron S. Joseph ; il emploie tous les moyens, entretiens, conseils particuliers, beautés liturgiques. Nulle part les offices ne sont plus beaux, les autels mieux parés, les chants aussi bien exécutés. On fait des classes de liturgie aux plus grands, et aux deux cents enfants de l'école on donne tous les jours une leçon de chant.

Mais la piété qu'il leur inculque a pour but de conserver leur pureté. Ils n'aimeront, ils ne serviront Dieu que s'ils demeurent chastes. Chez les jeunes gens le vice impur est ordinairement la première cause de l'incrédulité, puis de l'impiété. Comme le P. Jeantier, il se plaît à leur parler de l'aimable vertu, au confessionnal et dans ses entretiens particuliers. Il cultive chez eux le goût de la pureté ; il établit dans l'Œuvre une loi de pudeur générale et de respect extérieur, qui sera la sauvegarde de la vertu intérieure. Les mots immodérés et grossiers, les jeux de mains périlleux sont sévèrement proscrits des conversations et des jeux. Dans toute la maison il y a comme un parfum sacré de piété et de modestie. Un enfant avait fait une chute grave, l'abbé Timon lui reproche de n'avoir pas respecté la maison : « Père, dit l'enfant en protestant, ce n'est pas ici ! A l'Œuvre, je n'aurais jamais osé ! » L'Œuvre est pour eux comme un sanctuaire où tout est vénérable, où tout est pur ; le profaner serait comme un sacrilège.

Pour garder la pureté il faut les moyens surnaturels : « L'éducation de la jeunesse est devenue trop naturaliste, dit-il. Nous sommes trop les enfants de notre siècle, toujours à la recherche de nouveaux expédients, au lieu de remonter aux vieux principes qui sont les vrais. » L'âme est naturellement chrétienne. Le péché l'a viciée, mais il lui reste de grandes ressources. La jeunesse surtout qui n'est pas encore vicieuse, est capable de toutes les générosités. Elle comprend l'amour de Dieu, elle s'y jette avec ardeur. « Chose étonnante, écrit-il dans sa *Méthode,* on craint de trop demander à la jeunesse, et on n'obtient presque rien ; on demande beaucoup, et on obtient plus qu'on ne demande. D'où cela vient-il ? De ce que les jeunes gens n'étant pas capables de grande réflexion, c'est le cœur qui pense chez eux ; la tête n'a qu'un rôle secondaire, ou si elle agit, c'est par imagination. La pente est aux extrêmes. S'ils sont libertins, ils le sont avec excès. Profitez de cette disposition, et si vous voulez les faire pieux, ne craignez pas les exagérations. »

On lui objecte que ce qui est violent ne dure pas. « Qu'importe ? répond-il, pourvu que les résultats soient bons, et ils le sont. Cet enfant vient de faire sa Première Communion ; laissez-le se gâter, la fougue des passions ne durera pas non plus. A leur tourbillon et à leurs orages succèdera le calme et l'indifférence de l'impiété, l'abrutissement d'un cœur usé par les excès. Au contraire, attirez cet enfant au bon Dieu, passionnez-le pour l'Œuvre ; cela ne durera pas non plus peut-être, mais ce qui restera au bout de quelques années, ce sera un fond de foi, de respect, d'amour que rien ne pourra plus détruire, ou qui reviendra tôt ou tard : l'expérience le prouve tous les jours. »

Il insiste sur l'inutilité des moyens extérieurs profanes pour former la jeunesse à la vie chrétienne : « Les Apôtres n'ont pas conquis le monde avec des musiques militaires et autres choses semblables. Ils disaient aux païens : « *Nos autem Christum prœdicamus et hunc crucifixum.* » Les nouveaux expédients ne sont que « des béquilles, tout au plus bonnes à retarder la marche vers le but. »

Toutefois il sait bien que l'Œuvre n'est pas un cloître et qu'à la jeunesse il faut des jeux bruyants, des amusements tumultueux et violents, dans la cour de son établissement. « Quand les enfants courent et crient, écrit-il, tout va bien à la cour.

Quand je n'entends pas de bruit, je cours vite pour voir ce qui se passe : les enfants me semblent en danger. » A Marseille, on court et on crie plus qu'ailleurs. Aussi a-t-il organisé les jeux et les joueurs en *Compagnies.* Il y a la Compagnie des *Chevaliers,* des *Zouaves,* du *Génie,* des *Mousses,* des *Marins,* tous avec leurs insignes. Il les classe suivant leurs aptitudes et leur caractère. Il est au milieu d'eux, indulgent, leur suggérant des jeux, jugeant leurs petites querelles, apaisant les rancœurs, afin que sa maison où l'on prie, où l'on joue, soit aussi la maison où l'on s'aime.

V. — Nous sommes arrivés en 1855. Son local s'est agrandi, embelli et peuplé. Il songe que son bail expirera en 1866, — car il est prévoyant, — et qu'il lui faut une propriété à lui, qui assure l'avenir de l'Œuvre. Tout à côté, se dresse la Loge des francs-maçons. S'il pouvait l'acquérir, et transformer la demeure de l'impiété en un sanctuaire de prière ? Il engage des négociations qui aboutissent. Il lance un emprunt qui est aussitôt couvert par les catholiques de Marseille, et l'on bénit la première pierre de la chapelle le 31 mars 1856. Le 8 septembre suivant, l'abbé Timon y célèbre la première messe entre les murs nus et parmi les plâtras. Trois mois après, elle peut recevoir les enfants. Mgr de Mazenod la consacre le 21 juin 1856. La voûte et l'abside rappellent la Sainte Chapelle. Pour le fondateur c'est un bien beau jour et une douce récompense de ses travaux : « J'aime cette chapelle avec un amour indicible, dit-il aux enfants qui la remplissent, et quand je vous vois si empressés pour l'orner et l'embellir, vous me donnez des joies que je ne puis vous dire. »

L'Œuvre est debout. L'abbé Timon a formé de jeunes collaborateurs, un groupement d'élite qu'il appelle la *Réunion du Sacré-Cœur et de S. Joseph.* Ces jeunes gens sont les bons anges de leurs camarades, l'âme des jeux et des fêtes. Ils visitent ceux qui sont souffrants, cherchent du travail à ceux qui en manquent, se cotisent pour payer les frais de maladie, et se distinguent par leur zèle religieux. Aussi les paroisses de Marseille les réclament pour aider les œuvres de jeunes gens et diriger des *succursales.* Il les envoie, et tous les dimanches, après huit heures du soir, ils viennent lui rendre compte des événements de la journée. Rien n'est plus édifiant et prometteur. Aussi le Directeur s'occupe-t-il particulièrement de la *Réunion.* Il donne à ces jeunes gens une formation solide, élevée. « J'ai prêché des retraites à des religieuses des Ordres les plus fervents, dira-t-il, à des prêtres chargés de la direction de nombreux jeunes gens : je ne leur ai fait que les sermons que je fais tous les dimanches aux membres de la *Réunion.* » De ces succursales, les unes réussissent, les autres tombent, parce qu'elles manquent de principes surnaturels ou de direction stable. On recommence ailleurs. Et voilà que du dehors, d'Angers, de Cholet, d'Albi, on réclame aussi la création de succursales...

Mgr Cruice a succédé à Mgr de Mazenod. C'est un évêque pressé. L'abbé Timon a maintenant deux prêtres sortis de l'Œuvre et qui travaillent à l'Œuvre : MM. Aillaud et Munaque. Le prélat veut une Œuvre nouvelle, sinon il menace de retirer les deux collaborateurs. Le fondateur objecte que la période de formation n'est pas encore franchie, qu'ils ont besoin de demeurer encore ensemble, de prendre un esprit commun ; mais il est contraint de céder aux instances du prélat impatient, et, à l'Œuvre nouvelle, il consacrera sa maison de la Viste qui devient ainsi la première *filiale* (1864).

Cependant le succès couronnait-il tant d'efforts ? En 1864 il consulte ses registres. En dix-sept ans il y a inscrit 4698 noms, et il ne reste que 250 hommes ou jeunes gens assidus à l'Œuvre. Sans doute beaucoup se sont mariés, beaucoup ont quitté la ville, beaucoup de maîtres d'écoles aussi ont interdit aux enfants de venir ; mais ce déficit formidable n'en est pas moins désespérant. Et ce qui affligeait l'abbé Timon, c'est que ces maîtres hostiles n'étaient pas tous des laïques. Il songeait à « la persécution des gens de bien » qui désolait sainte Thérèse.

Il était donc fort triste, et se prenait à douter de son Œuvre, quand un jour il rencontra l'abbé Cazeneuve, un ancien condiciple de Fribourg, curé de St-Pierre-St-Paul de Marseille, qui lui dit :

— Voulez-vous accepter dans votre maison les vingt-cinq enfants de ma Maîtrise ?

Il hésitait ; aussi bien était-il pris au dépourvu. L'abbé Munaque et l'abbé Aillaud au contraire paraissaient enchantés. Cette Maîtrise serait, on l'espérait du moins, une pépinière sacerdotale. Mgr Cruice, informé, presse avec son impétuosité et sa décision ordinaires. Le fondateur ne savait pas résister à son évêque. L'abbé Aillaud se hâte d'aller à la mairie faire la déclaration d'ouverture d'une Ecole libre qui s'appellera l'*Ecole du Sacré-Cœur.*

L'abbé Timon arrête aussitôt ses plans. Son Ecole sera un externat. On prendra les enfants à huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Chacun apportera son dîner dans un panier uniforme et numéroté. On dînera dans la grande salle qui sert de salle de jeux le dimanche, pendant qu'un surveillant maintiendra le bon ordre et la tenue. Pour parer aux périls de la rue autant que possible, il n'y aura que vingt-quatre jours de vacances. Chaque soir donc, à sept heures, la cloche sonne, l'école disparaît pour faire place à l'Œuvre. C'était très simple, mais sans la forte direction du fondateur, c'eût été bien compliqué.

Il a accepté parce qu'il a vu qu'il pourrait faire un grand bien aux âmes.

« Le premier but de l'éducation, écrit-il, c'est la sanctification de l'âme des enfants, c'est-à-dire les faire vivre en état de grâce, malgré le démon, le monde et la chair. Tout le reste n'est que l'accessoire. »

Mais en quel état lui arrivaient ces enfants ! Il y en avait d'excellents, mais le plus grand nombre avait à peine le sens de la pudeur. Ils ne savaient

pas. « C'est là que nous avons appris, dit-il, les détails de ces infamies qui souillent les écoles, non seulement en dehors des classes, mais même pendant la durée des classes, sans que les maîtres s'en doutent ordinairement. » Sa douleur fut inexprimable. Il dut frapper, trancher, chasser. Les exécutions nécessaires accomplies, il inclina doucement ces malheureux vers la pureté, la dignité chrétienne, et après quelques années régnaient la paix des consciences et l'innocence ; l'école était devenue une famille. Huit sur dix de ces enfants se confessaient chaque semaine. Rien ne résiste à cette heureuse pratique et à la grâce de Dieu.

Il avait souvent des difficultés incroyables avec les parents. Ceux-ci lui disaient : « Punissez mon fils, corrigez-le, ne le manquez pas ! » Et à la première punition, c'étaient des clameurs furieuses. Il y eut pis. Une dénonciation calomnieuse fut adressée au Ministre de l'Intérieur. Elle n'eut pas de suite. Mais le dénonciateur traduisit l'abbé Timon en police correctionnelle. Celui-ci fut acquitté triomphalement ; mais quelle épreuve crucifiante !... Ou bien il était mandé à l'évêché ; Mgr Place, qui remplaçait Mgr Cruice, avait le mot vif, la parole tranchante. C'est à lui peut-être que l'abbé Timon-David pensait quand il écrivait dans son Introduction à la *Vie* de S. Joseph Calassanct : « Heureux les prélats dont on peut dire qu'ils sont toujours justes : plus heureux encore s'ils sont toujours bons ! » L'évêque de Marseille réparait ensuite du mieux qu'il pouvait, mais la blessure demeurait au cœur. Aussi rencontre-t-on souvent dans les Notes intimes du fondateur des mots comme ceux-ci : « Ils ont brisé mon cœur... Ils ont tué mon cœur... »

Que devenaient les enfants de l'abbé Cazeneuve parmi ce petit peuple de Marseille aux propos et aux mœurs libres ? Leur nombre fondait comme neige au soleil. Après trois ans ils n'étaient plus que cinq. Il leur fallait donc respirer un autre air, vivre avec des camarades plus choisis. Le curé de St-Pierre-St-Paul intervint encore et proposa avec force un projet hardi : « Ces enfants, dit-il, sont comme des plantes qui poussent mal parce qu'elles ne sont pas dans le terrain qui leur convient. A l'école primaire, il faut adjoindre pour eux une école secondaire ! Là ils seront dans leur élément. »

L'abbé Timon se laisse encore gagner. L'école primaire n'a pas réussi à garder compacts ses bataillons légers qui se dispersent comme la poussière chassée par le vent ; l'école secondaire lui permettra d'élever les jeunes gens jusqu'à dix-huit ou vingt ans, il pourra former des noyaux chrétiens, une élite qu'il sera plus difficile d'ébranler parce que les convictions seront plus profondes. L'abbé Cazeneuve lui montre déjà, dans cette élite, des vocations ecclésiastiques. Il y fera germer des apôtres, au moins des collaborateurs qui continueront son Œuvre. Car le temps nous est mesuré, et rien n'est triste comme de voir s'effondrer une œuvre à la mort du fondateur, parce que celui-ci n'a pas eu souci du successeur qui le remplacera. Mais dans la nouvelle école il n'acceptera que des enfants sortis du peuple. Il lui serait facile d'attirer quelques jeunes gens de la haute société marseillaise, il ne le veut pas. Ils détonneraient dans ce milieu populaire, où ils apporteraient leurs habitudes d'enfants gâtés, indépendants et volontaires, qui sont toujours à côté ou en dehors de la règle, comme cet Ernest dont il décrit la vie qui est « une exception continuelle. » Il n'est pas démocrate, mais il aime le peuple comme Jésus l'aimait. Toutefois, sa règle n'aura rien de la barre de fer, elle revêtira quelque chose de familier et de familial qui deviendra l'esprit de l'école.

Il débute avec cinq en 1866. Ces cinq élèves s'assoient sur un simple banc d'abord, où un maître spécial leur donne les premiers éléments du latin. En 1869 les cinq sont devenus soixante et un. On récompense les meilleurs par la *carte blanche* qui leur accorde la faveur de manger à la table du Père. Les succès viennent, on brille dans les concours, on fait des bacheliers tout comme ailleurs, un rhétoricien obtient au concours le prix d'honneur fondé par la ville de Marseille ; on organise des séances académiques où accourent les parents et les amis de l'Œuvre. En 1871, ces jeunes gens forment déjà un auditoire nombreux et intelligent, auquel l'abbé Timon donne une série de leçons sur l'*histoire ancienne, sacrée et profane*. A la quatrième leçon, il leur lit deux traductions du récit de la Genèse touchant la création. La première est de Le Maistre de Sacy. « La seconde, dit-il, est une traduction littérale, mot à mot, que j'ai faite sur le texte hébreu lui-même, alors que j'étudiais les éléments de cette langue avec M. l'abbé Renan, sous le savant illustre M. l'abbé Lehir, de Saint-Sulpice. » Ces cours étaient des plus attirants. Il fortifiait aussi l'éducation surnaturelle qu'il donnait aux élèves, par une savante apologétique chrétienne.

Ses détracteurs, car il en eut d'obstinés, portèrent leurs plaintes jusqu'à Pie IX, lui reprochant ses opinions religieuses « excessives » : « Très Saint Père, écrivit-il au grand Pontife, non sans quelque légitime fierté, je ne veux ni me justifier de ce reproche ni m'en prévaloir. Tout ce que je puis assurer à Votre Sainteté, c'est qu'ayant été élevé dans les sains principes par les Jésuites de Fribourg, je me suis tué pour implanter ces mêmes principes dans la maison. Je ne crois pas que l'on pense mieux nulle part. »

VI. — Nous n'étudierons pas dans la *Vie de J. Timon-David* les chapitres où l'auteur peint l'Homme, le Prêtre, l'Ecrivain, l'Orateur ; nous laisserons au lecteur ce soin et cette jouissance. Disons seulement un mot de son livre de la *Méthode de direction des Œuvres de jeunesse*.

En 1853 il vint à Paris et visita le Patronage de Nazareth de la rue du Regard. Il rendit justice aux efforts et au zèle des directeurs et ne leur marchanda point son admiration ; mais il ajouta : « Vous perdez votre temps. Tous vos confrères se

tuent pour rien. Ce ne sont pas les savantes organisations qui font les œuvres, c'est la grâce de Dieu par la prière et les sacrements... Vous êtes au milieu des morts et des mourants. Avec les passions de la jeunesse, il n'y a qu'un moyen de salut : la piété. »

On trouva sans doute la parole un peu rude, et quand il eut exposé sa méthode et les résultats obtenus, on lui dit : « C'est admirable, mais ce qui est possible à Marseille ne l'est pas à Paris. » Toutefois plus tard, à Nazareth, on se rangea à ses pratiques et à ses avis. Il exposa en 1859 sa méthode dans un livre qui doit être entre les mains de tous les directeurs d'œuvres de jeunesse. « Ce livre, déclare-t-il, eut un succès d'étonnement et de surprise. Nous dirions presque de scandale. » Il fut même blâmé d'abord dans les Congrès des œuvres ouvrières, parce qu'on voulait avant tout « du moderne. » Un de ses amis prétendit même que sa *Méthode* ne reposait pas sur de « vrais principes. » L'abbé Timon se borna à faire observer deux faits : le dévouement obscur et inlassable de ses collaborateurs, et la longue persévérance de nombreux jeunes gens vertueux ; puis il conclut en souriant : « Ce sont de vrais principes qui ont dû obtenir ces résultats. »

L'ami insista. Il veut, dit-il, qu'on aille à la perfection par la raison pure. Or la *Méthode* s'adresse trop souvent au sentiment.

— « La raison, répond l'abbé Timon, existe-t-elle toujours dans le vieil homme ? Le manque de logique n'est-il pas la règle générale ? De là la nécessité d'en appeler souvent plus au cœur et à la sensibilité qu'à la raison pure, quand on veut conduire une âme à Dieu. Que d'âmes se convertissent parce qu'elles ont pleuré, alors qu'aucun raisonnement n'avait pu les arracher au mal ! Mais elles n'ont pas de logique ! Eh ! qu'importe, pourvu qu'elles aillent à Dieu ! Mon bon ami, si vous voulez vous sanctifier et sanctifier les autres, raisonnez un peu moins, et abandonnez-vous un peu plus à la direction de la grâce. Il y a deux vertus qui vous seront bien plus nécessaires que la logique : la confiance en Dieu et l'oubli de soi. »

L'auteur de la *Méthode*, on le voit, parlait clairement et fortement à son contradicteur, comme à un ami, à une âme qu'il voulait conquérir, et il réussit.

Le 24 novembre 1872, M. de Mun vint présider à Marseille une réunion du Comité des cercles catholiques : « Il faudrait, dit-il, préparer des directeurs de cercles dans un centre spécial. »

— Mais ce centre existe déjà ! s'écria un auditeur. L'Œuvre de M. Timon-David est une véritable Ecole normale de ce genre.

Le grand orateur catholique déclara qu'il se ferait le recruteur de la maison. Il n'était alors qu'à ses débuts. Les Cercles qu'il fondait, l'abbé Timon les appelait des « Cercles conservateurs, » et il disait sans ambages : « L'intervention de l'Eglise est inutile dans leur création et leur direction. Confiez-les à d'honnêtes limonadiers qui y gagneront leur vie. »

Le Cercle idéal pour lui, c'était le Cercle Montparnasse à Paris, parce que le chef, M. Meignen, réalisait l'idéal du directeur. On trouvait en lui ces trois choses essentielles : « piété, compétence, liberté. »

C'est sur ces bases qu'il inaugura son Cercle de Marseille.

Mais il ne varie jamais dans sa doctrine. A un jeune prêtre chargé de former à la vie chrétienne trois cents ouvriers, et qui vient le consulter, il répond :

« Avant tout, il faudra payer de votre personne, et, cela, bien moins pour préparer des pièces de théâtre, des séances de gymnastique, que pour accumuler en vous la vie d'oraison. Car, sachez-le bien, dans la mesure où vous, le premier, vivrez d'amour de Notre-Seigneur, dans cette proportion aussi vous serez capable d'en allumer les ardeurs dans autrui. »

Que doit-il faire alors ? *Viser avant tout* à la transformation morale de ses jeunes gens par la pratique des vertus de l'Evangile.

— Vous y arriverez peu à peu si vous travaillez à former au sein de cette cité ouvrière un groupe de fervents zélateurs qui soient comme un levain qui fera fermenter la masse.

— En somme, dit le jeune prêtre un peu surpris, vous basez tout sur la vie intérieure ?

— Oui, mille fois oui, car, ainsi, au lieu de l'alliage, on obtient de l'or pur.

L'abbé Timon avait beaucoup instruit, travaillé et souffert, mais, malgré ses nombreux insuccès, ses efforts avaient été bénis de Dieu. On estime que dans son Œuvre il avait vu distribuer 200.000 communions. Que de consciences il avait éclairées, élevées et façonnées, et quel labeur sur chacune ! Ses enfants remplissaient les bureaux, les administrations, les industries et les ateliers, à Marseille. Ils étaient partout demandés. Et parmi ces jeunes gens que nous voyons défiler dans la vie du fondateur, que de figures aimables, dévouées jusqu'aux plus grands sacrifices, noblement chrétiennes, comme celles des Alexis Babois, des Auguste Boisdin, des Thaddée Blanc !

Il continue à gouverner, à prêcher des retraites, à confesser, quand en 1887, en arrivant à la Viste pour prendre un peu de repos, il dit : « J'ai quelque chose au cœur ! » Mais il marche quand même, car il veut « mourir au labeur. » Quelquefois il s'en va dans sa propriété du Comtat où il a une petite chapelle avec la Sainte Réserve. Son bonheur c'est de s'enfermer à clef « seul avec le bon Dieu, libre de satisfaire sa dévotion sans être troublé par personne. » En novembre 1890, il reçoit la visite du cardinal Mermillod, son ancien condisciple de Fribourg. Quelle joie de se revoir ! Le cardinal l'exprima dans sa prestigieuse langue, mais l'abbé Timon ne lui céda point en cette grâce du cœur dont il avait reçu le don. Le 15 mars suivant, c'est le P. Monsabré. Dans les démonstrations discrètement empressées de ces vieilles amitiés son âme goûtait une sorte de renouveau surnaturel. Le 9

avril au matin Mgr Ricard, prélat de Sa Sainteté, le trouve fort triste à la pensée des malheurs de l'Eglise, dont il l'entretint avec des larmes dans la voix. Au départ, le malade lui dit : « N'est-ce pas qu'il vaut mieux mourir ? » Vers trois heures du soir survint l'abbé Aillaud qui lui dit : « Je viens dire Matines auprès de vous. — Eh bien ! je vais moi-même réciter mes Complies, » fit le fondateur. Ils prièrent un instant, et soudain celui-ci s'écria : « Ah ! mon Dieu ! » — « Père, où souffrez-vous ? » — Il appuya ses deux mains sur son cœur et laissa échapper un grand cri. Il était mort. Il avait succombé à une rupture de l'aorte.

Dans son testament spirituel aux Congréganistes de l'Œuvre de la jeunesse, daté du 19 mars 1885, il avait écrit :

— J'ai beaucoup souffert dans ma vie. Elle s'est passée en grande partie dans la douleur ; mais je ne garde aucune rancune contre personne. Ceux qui m'ont fait le plus souffrir avaient bonne intention, j'en suis sûr ; ils ont été les instruments de la miséricorde divine sur moi. Les succès faciles m'eussent perdu. Mes insuccès non interrompus dans tout ce que j'ai entrepris m'ont obligé de m'humilier sous la puissante main de Dieu. Qu'il en soit béni et qu'il ait pitié de ma pauvre âme !

S'il eut des insuccès, que se grossit peut-être sa très vive sensibilité, quel succès que son Œuvre, que des collaborateurs choisis par lui ont continuée et qui demeure debout, aimée et florissante !

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 13, du 31 décembre 1923)

Actes de S. S. Pie XI

Un consistoire secret a été tenu le jeudi 20 décembre, et un consistoire public le dimanche 23 décembre. Voici le texte de l'allocution pontificale prononcée au consistoire secret :

VENERABILES FRATRES

Ex quo proximum hujus clarissimi Ordinis conventum habuimus usque ad hodiernum diem, nonnulli de vestro numero desiderati sunt, quorum quidem amissio ac præcipue Joannis Soldevila y Romero, Cardinalis Archiepiscopi Cæsaraugustani, atrox nefariusque interitus magnum Nobis bonisque omnibus mærorem luctumque sane fecit ; quos quamquam sperare licet, jam beatos apud Deum, pietatis nostræ non egere suffragiis, tamen postulat fraterna caritas, ut eosdem divinæ benignitati commendare ne cessemus. Antea vero quam amplissimum Collegium vestrum suppleamus, placet, sollemni more institutoque, paucis, Venerabiles Fratres, de majoribus Ecclesiæ negotiis vos tenere.

Ac primum res populorum vel externas vel domesticas, quod ad pacem attinet, quarum causa Nos sollicitari sæpe diximus, videtis non multo meliores effectas esse. Illa ipsa epistola, quam Nos, pro paterno studio, ut nostis, maximis Europæ mediæ incommodis medendi, dilecto Filio Nostro, Petro Gasparri, Cardinali a negotiis publicis, inscripsimus, tametsi non omnino irrita cecidit — aliquid enim in ejus sententiam deinceps est actum — tamen non eum habuit exitum, quem jure sperabamus. Quamquam autem Nos, benignitatem humanitatemque sæpe suadendo, non nihil videmur assecuti, manet etiamnunc in animis magna contentionis acerbitas ; manent atque adeo crescunt in dies multitudinum bello afflictarum egestates omnis generis ; quibus quidem opitulandi gratia, præsertim cum allatura famem hiems immineret, idem Cardinalis, per Nuntios Legatosque Sedis Apostolicæ, nationes quæ frumentis abundarent, omnes Nostro nomine appellavit, ut tantis necessitatibus pro sua quæque facultate subvenirent. Hanc misericordiæ implorationem Nostram satis profuturam indigentibus equidem confidimus ; nec temere : adhuc enim plus quam semel iis populis, quorum esset ex bello condicio miserabilior, ceterorum opem cum invocaverimus, numquam frustra vox Nostra fuit, quin mirabile est quam magnam auxiliorum vim undique excitarit. Hac igitur tanta liberalitate bonorum, quibus Nos quidem hoc honestissimo loco debitam gratiarum actionem iteramus, Nobis est potestas data calamitosos quam plurimos, qui per mediæ Europæ regiones maximeque et in proximo et in extremo Oriente inedia deficiebant, ex ipsis pæne mortis faucibus eripiendi. Atque utinam illos etiam homines fortissimos, quibus ob suam in catholica fide constantiam indigna sunt omnia toleranda, liceat, ut velimus, opportunis recreare subsidiis. Solliciti enim anxiique sumus in primis de Joannis Baptistæ Cieplak Archiepiscopi salute, in vinculis una cum multis sacerdotibus adhuc tabescentis ; cui quando alio pacto non possumus, piis precibus, quod caput est, prodesse contendimus, Deum obsecrantes ut bonorum militum virtutem sua gratia sustentet, laboresque immarcescibilis coronæ fiducia consoletur.

Verum si postremis hisce mensibus a molestiis curisque non vacavimus, tamen, Dei beneficio, non defuere quæ animum Nostrum solacio afficerent. Nam quid in tam miseris tamque alienis christianæ paci temporibus optari melius potest, quam ut amore cultuque populorum floreat sanctissima Eucharistia ? quæ quidem, cum omnium bonorum, quæcumque communi æque ac singulorum saluti conjuncta sunt, radicem fontemque contineat, tum, ut unitatis caritatisque mysterium, maxime ad hoc valet, ad homines inter se reconciliandos. Itaque perlibenter vidimus increbrescere eas, quæ jam pridem in mores catholicarum gentium venerunt, religionis erga augustum Sacramentum significationes publicas. Quo in genere dignus est profecto qui memoretur Parisiensis Conventus, quamquam illius celeberrimæ urbis luce caruit ; qui autem Genuæ habitus est Conventus Eucharisticus, is, curante in primis venerabili fratre Josue Signori, Archiepiscopo diligentissimo — quem subinde Genuensi Ecclesiæ ademptum lugemus, — et convenarum multitudine et apparatus magnificentia et cæremoniarum splendore et frequentissima Sanctæ Synaxis celebratione facile præstitit. Id autem tum præclaro judicio est adauctæ in populo pietatis et fidei, tum etiam certo est argumento, nostrorum *actionem catholicam* quæ dicitur, magnum habere momentum ad religionem in populis promovendam : quæ actio ut vel amplius proficiat, accommodatiores tempori leges, ut scitis, ei nuper constituimus.

Ad hæc, tributi Thomæ Aquinati sollemnes honores quod ante sexcentos annos in Sanctorum numerum esset adscriptus, non mediocrem Nobis lætitiæ fructum peperere. Cum enim ea de re proprias ad orbem catholicum dedissemus litteras, nostros cohortati ut in studiis optimis hunc præcipue ducem sequerentur, tanto cum animorum ardore illa instituta sunt sacra sollemnia, ut non dubia spes exsisteret, eum ingeniorum motum, qui Leonis XIII, illustris decessoris Nostri, auctoritate feliciter excitatus est, cum jam defervescere videretur, rursus posthæc inflammatum iri.

Nec minus prospere, Deo favente, successit ea de S. Josaphat Kuncewicii præclaro martyrio commemoratio sæcularis quam Nostrum pro Ecclesia Orientali sacrum Consilium studiosissime apparaverat ; de qua item sollemnitate sunt Encyclicæ Nostræ litteræ. Nam quotquot in orientalibus ad œcumenicam Ecclesiæ uni-

tatem revocandis laborare consueverant, iisdem vitam virtutesque celebrantibus sanctissimi Antistitis, qui unitatem ipsam tuendo ceciderit, multum inde animi ad tam salutare propositum urgendum videtur accessisse.

Eodemque Sacro Consilio Nobis operam navante, effecimus, Dei munere, ut ex Vicariatibus Apostolicis Syro-Malabaricis quattuor Sedes Episcopales totidem institueremus, quarum metropolis Ernakulam : quod quidem ideo libentissime hic commemoramus, quia non parum videmur afferre lætitiæ dilectissimis filiis catholicis eas regiones incolentibus ; quibus maxime fausta jam adest, sancti Thomæ Apostoli natalis dies. Id autem omnino postulabat et egregia apud eos rei catholicæ temperatio ; et præclari quos ii Vicariatus habuerant sub indigenis proprii ritus Episcopis in religione progressus ; et eorum fidelium vere consentanei christianæ professioni mores ; et singularis eorumdem erga Beatissimam Virginem Mariam pietas atque in Clerum, in Episcopos præcipueque in hanc Apostolicam Sedem summa observantia.

Inter lætabilia vero facta proximi temporis illud minime prætermittendum est de Hispaniarum Rege catholico Alfonso XIII, qui cum augusta Regina Victoria Eugenia conjuge nuper Nos invisit. Is enim, quamdiu in hac alma Urbe commoratus est, et coram Nobis et in luce civitatis, fidei suæ et obsequii in Apostolicam Sedem nobilissima dedit documenta, adeo ut hispanicam ipsam nationem, Jesu Christo ejusque Vicario deditissimam, in suo rege facile agnosceres.

Denique perjucundum vobis nuncium afferimus, res Hiberniæ nostræ feliciter jam cœptas esse componi : docet proxima Cardinalis Archiepiscopi Armacani pastoralis epistola, idemque deinceps allati nuncii confirmant.

On sait que le Pape a créé deux nouveaux cardinaux : le cardinal Evariste Lucidi, cardinal-diacre de St-Adrien au Forum, et le cardinal Aurèle Galli, cardinal-diacre de St-Ange *in Pescheria*.

Saint-Office

I

15 déc. 1923.

DECRETUM.

DAMNATUR OPUS CUI TITULUS « MANUEL BIBLIQUE, etc. »

Feria IV, die 12 decembris 1923

In generali consessu Supremæ S. Congregationis S. Officii Emi ac Revmi Domini Cardinales fidei et moribus tutandis præpositi, præhabito DD. Consultorum voto, proscripserunt, damnaverunt atque in Indicem librorum prohibitorum inserendum mandarunt, cum omnibus ipsius versionibus, opus, cui titulus :

VIGOUROUX, BACUEZ et BRASSAC, *Manuel biblique ou Cours d'Ecriture Sainte à l'usage des Séminaires.*

Tome troisième : « Nouveau Testament, » par A. Brassac, etc., douzième édition totalement refondue, Paris, 1907. Tome quatrième : « Nouveau Testament, » par A. Brassac, etc., douzième édition, Paris, 1909.

Tome troisième : « Nouveau Testament, » etc., par A. Brassac, etc., treizième édition, etc., Paris, 1910. — Tome quatrième : « Nouveau Testament, » par A. Brassac, etc., treizième édition, Paris, 1911.

« Ancien Testament, » quatorzième édition revue par A. Brassac, etc., avec la collaboration de J. Ducher. Tome premier, etc., Paris, 1917. — Tome deuxième, etc., Paris, 1920.

« Nouveau Testament, » par A. Brassac, quatorzième édition entièrement revue. Tome troisième, Paris, 1913. — Tome quatrième, Paris, 1916.

Tome troisième : « Nouveau Testament, » par A. Brassac, etc., quinzième édition entièrement revue, Paris, 1920.

Et in sequenti feria V, die 13 ejusdem mensis et anni, Sanctissimus D. N. Pius divina Providentia Papa XI, in solita audientia R. P. D. Assessori S. Officii impertita, relatam sibi Emorum Patrum resolutionem approbavit, confirmavit et publicandam jussit.

Datum Romæ, ex ædibus S. Officii, die 15 decembris 1923.

Aloisius Castellano, *Supremæ S. C. S. Off. Notarius.*

II

22 déc. 1923.

AD R. D. MODERATOREM SUPREMUM SOCIETATIS PRESBYTERORUM A SANCTO SULPITIO CIRCA SUPRA RELATUM DAMNATIONIS DECRETUM

EPISTOLA

Reverendissime Domine,

Jam pluribus ab annis multi conquerebantur de opere quod inscribitur « Manuel biblique ou Cours d'Ecriture Sainte à l'usage des Séminaires » a D. Vigouroux et D. Bacuez, Societatis S. Sulpitii presbyteris, primum quidem exarato, sed postmodum a D. Brassac, ejusdem Societatis sodali, funditus retractato. Ipsa Sancta Sedes jam animum ad rem converterat, quum Reverentia Tua, anno 1920, a Summo Pontifice supplicibus precibus petiit, ut totum opus Romæ examini subjiceretur eaque omnia, quæ forte inibi corrigenda essent, describerentur, ut in nova editione emendari possent. Cui petitioni, licet prorsus insolitæ, Summus Pontifex Benedictus f. m. Pp. XV benigne annuit atque huic Supremæ Congregationi volumina recognoscenda commisit.

Examine autem, pro rei momento, mature ac diligentissime peracto, manifestum apparuit opus laborare multis gravibusque vitiis, quæ illud ita pervadunt et inficiunt, ut prorsus impossibilis foret ipsius emendatio. Missis enim quamplurimis aliis erroribus, D. Brassac circa inspirationem Sacræ Scripturæ et ejus inerrantiam, præsertim in rebus historicis, ubi inter substantiam narrationis et adjuncta distinguit, circa authenticitatem et veritatem historicam plurium librorum inspiratorum, ea habet quæ decretis dogmaticis sacrorum Conciliorum Tridentini ac Vaticani ceterisque documentis magisterii ecclesiastici, ut ecce Litteris Encyclicis Leonis XIII ac Pii X, decretis S. Officii et Pontificiæ Commissionis de re biblica, necnon toti traditioni catholicæ evidenter adversantur.

Quod speciatim ad inerrantiam absolutam Sacræ Scripturæ attinet, sufficiat in mentem revocare doctrinam Leonis XIII in Encyclica *Providentissimus :* « Nullatenus toleranda est eorum ratio, qui falso arbitrantur, de veritate sententiarum cum agitur, non adeo exquirendum quænam dixerit Deus, ut non magis perpendatur quam ob causam ea dixerit. Etenim libri omnes atque integri, quos Ecclesia tamquam sacros et canonicos recepit, cum omnibus suis partibus, Spiritu Sancto dictante, conscripti sunt ; tantum vero abest ut divinæ inspirationi error ullus subesse possit, ut ea per se ipsa, non modo errorem excludat omnem, sed tam necessario excludat et respuat, quam necessarium est, Deum, summam Veritatem, nullius omnino erroris auctorem esse. Hæc est antiqua et constans fides Ecclesiæ, solemni etiam sententia in Conciliis definita Florentino et Tridentino ; confirmata denique atque expressius declarata in Concilio Vaticano. ... Quare nihil admodum refert, Spiritum Sanctum assumpsisse homines tamquam instrumenta ad scribendum, quasi, non quidem primario auctori, sed scriptoribus inspiratis quidpiam falsi elabi potuerit. Nam supernaturali Ipse virtute ita eos ad scribendum excitavit et movit, ita scribentibus adstitit, ut ea omnia eaque sola quæ ipse juberet, et recte mente conciperent, et fideliter conscribere vellent, et apte infallibili veritate exprimerent ; secus, non Ipse esset auctor Sacræ Scripturæ. ... Consequitur, ut qui in locis authenticis Librorum sacrorum quidpiam falsi contineri posse existiment, ii profecto aut catholicam divinæ inspirationis notionem pervertant aut Deum ipsum erroris faciant auctorem. »

Eamdem doctrinam contra Modernistas defendit S. Officium damnando prop. XI in decreto *Lamentabili :*

« Inspiratio divina non ita ad totam Scripturam extenditur, ut omnes et singulas ejus partes ab omni errore præmuniat. »

Tandem, in decreto Pontificiæ Commissionis Biblicæ diei 18 junii 1915 edicitur, ex dogmate catholico de inspiratione et inerrantia Sacrarum Scripturarum consequi quod « omne id quod hagiographus asserit, enuntiat, insinuat, retineri debet assertum, enuntiatum, insinuatum a Spiritu Sancto. »

Falsa etiam D. Brassac utitur methodo, quum, neglecta nimis expositione positiva integræ doctrinæ catholicæ, animo specietenus indifferenti proponit ex una parte argumenta, quæ stant pro sententia traditionali, ex altera vero studiose effert rationes, quæ arte critica, quam vocant, ex indiciis internis accumulantur ad novas opiniones commendandas, quin harum rationum inefficaciam atque debilitatem verbo indicet. Et ita parvi facit monitum Leonis XIII : « Perperam et cum religionis damno inductum est artificium, nomine honestatum criticæ sublimioris, quo, ex solis internis, uti loquuntur, rationibus, cujuspiam libri origo, integritas, auctoritas dijudicata emergant. Contra, perspicuum est, in quæstionibus rei historicæ, cujusmodi origo et conservatio librorum, historiæ testimonia valere præ ceteris, eaque esse quam studiosissime et conquirenda et excutienda : illas vero rationes internas plerumque non esse tanti, ut in causam, nisi ad quamdam confirmationem, possint advocari. » Aliud etiam vetat Summus Pontifex in eadem Encyclica, scilicet ne in quæstionibus quæ ad eruditionem faciunt, « plus temporis tribuatur et operæ, quam pernoscendis divinis Libris, neve corrogata multiplex rerum cognitio mentibus juvenum plus incommodi afferat quam adjumenti. »

Non paucas habet Auctor interpretationes quæ sensui Ecclesiæ omnino refragantur. Lamentanda sane res, quum Concilium Tridentinum decreverit, « ut nemo, suæ prudentiæ innixus, in rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium, Sacram Scripturam ad suos sensus detorquens, contra eum sensum, quem tenuit et tenet Sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Scripturarum Sanctarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam Scripturam Sacram interpretari audeat, etiamsi hujusmodi interpretationes nullo unquam tempore in lucem edendæ forent. » Quam præscriptionem Patres Concilii Vaticani his verbis declararunt : « Quoniam vero quæ Sancta Tridentina Synodus de interpretatione divinæ Scripturæ ad coërcenda petulantia ingenia salubriter decrevit, a quibusdam hominibus prave exponuntur, Nos idem decretum renovantes hanc illius mentem esse declaramus, ut in rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium, is pro vero sensu Sacræ Scripturæ habendus sit, quem tenuit et tenet sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Scripturarum sanctarum ; atque ideo nemini licere contra hunc sensum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam Scripturam sacram interpretari. »

Generatim autem Auctor, licet sententias *scholæ largioris*, quas studiose proponit, non semper aperte amplectatur, ad eas tamen inclinat, et sæpius adhibet locutiones ambiguas et formulas captiosas, quæ utroque modo, tum orthodoxo tum opinionibus ejusdem *largioris scholæ* favente, intelligi possunt, immemor aureæ illius regulæ quam Pius X ab omnibus Sacram Scripturam prælegentibus stricte servari præcepit : « Doctor Sacræ Scripturæ tradendæ sanctum habebit numquam a communi doctrina ac traditione Ecclesiæ vel minimum discedere ; utique vera scientiæ hujus incrementa, quæcumque recentiorum sollertia peperit, in rem suam convertet, sed temeraria novatorum commentaria negliget ; idem eas dumtaxat quæstiones tractandas suscipiet, quarum tractatio ad intelligentiam et defensionem Scripturarum conducat ; denique rationem magisterii sui ad eas normas diriget, prudentiæ plenas, quæ Litteris Encyclicis *Providentissimus* continentur. » (Litt. Apost. *Quoniam*, 27 martii 1906, § 13).

Nihil Auctor curat, ut parum dicamus, decisiones Pontificiæ Commissionis Biblicæ, de quibus Pius X edicit : « Declaramus expresseque præcipimus universos omnes conscientiæ obstringi officio sententiis Pontificalis Consilii de Re Biblica, sive quæ adhuc sunt emissæ, sive quæ posthac edentur, perinde ac Decretis Sacrarum Congregationum, pertinentibus ad doctrinam probatisque a Pontifice, se subjiciendi. »

Quin D. Brassac hæc præcepta sancte servet, potius vim argumentorum quæ favent doctrinæ communiter receptæ enervat, dum e contrario fortiter difficultatibus ab adversariis allatis insistit ; sæpe documenta magisterii ecclesiastici negligit vel eorum sensum ad propria placita pervertit ; indolem præternaturalem vel miraculosam plurium factorum ab hagiographis narratorum vel silentio premit vel ad minimum reducit ; vaticiniis messianicis non raro omnem fere vim probandi adimit ; in multis a recto tramite doctrinæ theologicæ deflectit ; plus æquo tribuit auctoribus heterodoxis vel scriptoribus catholicis theoriis liberioribus imbutis, dum Leo XIII declarat, nimium dedecere « ut quis, egregiis operibus, quæ nostri abunde reliquerunt, ignoratis aut despectis, heterodoxorum libros præoptet, ab eisque cum præsenti sanæ doctrinæ periculo et non raro cum detrimento fidei, explicationem locorum quærat, in quibus catholici ingenia et labores suos jamdudum optimeque collocarint, » nec incorruptum Sacrarum Litterarum sensum ab eis tradi posse, qui, « veræ fidei expertes, Scripturæ non medullam attingunt, sed corticem rodunt. » Tandem quasi nihil habet quod pietatem fovere possit, ac ita spiritum, quo antiquum D. Vigouroux opus præstabat, penitus immutavit.

Quæ omnia eo graviora sunt quod agitur de « Manuali » quod in manibus versatur tot alumnorum sanctuarii, quorum institutioni Ecclesia materna cum sollicitudine invigilare debet. Ipsa enim vehementer cupit ut ii, qui in spem altaris succrescunt, reverentiam ac amorem altissimum erga Sacram Scripturam concipiant, ita ut, sacerdotio aucti et vineam Domini ingressi, experimento noscant quam sit « utilis omnis Scriptura divinitus inspirata ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia, ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus. » (II *ad Tim.*, III, 16, 17).

Quare Emi ac Revmi DD. Cardinales una mecum Inquisitores Generales latum die 12 hujus mensis præfati operis damnationis decretum edere sui muneris esse duxerunt, ac simul cetera nondum evulgata decimæ quintæ editionis volumina operis « Manuel biblique » imprimi omnino prohibuerunt.

Hæc autem omnia SSmus Dominus Noster Pius PP. XI, suprema Sua auctoritate probata ac confirmata, tecum communicanda mandavit.

Et fausta cuncta atque felicia tibi adprecor.

Romæ, 22 decembris 1923.

R. Card. Merry del Val.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Une question à propos du baptême des jeunes filles catéchumènes. Doit-on leur accorder le baptême, ou peut-on le différer jusqu'à leur mariage ?

Le danger à craindre, c'est que fréquemment, mettons 2 sur 5, ces enfants n'attendent pas de faire régulièrement leur mariage, mais se laissent prendre par des jeunes gens païens ou hérétiques et vivent dans le péché toute leur vie ou durant un temps plus ou moins long.

Prévoyant un pareil danger, doit-on baptiser ces enfants ? Généralement les missionnaires baptisent les

enfants non nubiles, car le danger est éloigné. (Rép. du St-Off. 1866 ; cf. Boury, n° 27).

Quant aux jeunes filles nubiles, deux opinions.

Les uns les baptisent et croient devoir les baptiser : 1° parce que, assez instruites et bien disposées, elles ont droit au baptême ; 2° parce que dans la majorité des cas, et après un temps plus ou moins long, ces mariages peuvent être régularisés et le sont de fait ; 3° parce que, comme il peut arriver que certaines filles ne puissent pas se marier, il semble odieux de leur refuser le baptême, pour cette seule raison, durant 10 ou 20 ans ou jusqu'à leur mort.

Les autres croient pouvoir différer jusqu'à leur mariage le baptême des jeunes filles nubiles, parce que 1° la réponse mentionnée plus haut, en distinguant les nubiles et non nubiles et en accordant le baptême à celles-ci, semble le refuser à celles-là, ou du moins ne pas le prescrire ; 2° la fréquence de ces enlèvements est un scandale et une déplorable profanation du baptême ; 3° on a beau prendre toutes les précautions possibles en demandant aux parents de la jeune fille de ne pas permettre ces mariages : peine perdue ; 4° dans certains cas il sera toujours impossible de régulariser ces mariages, et mieux vaut que ces enfants se perdent n'étant encore que catéchumènes, que de devenir apostates.

Qu'en pense l'*Ami du Clergé ?*

R. — 1° La question que vous posez et qui est très pratique en pays de missions relève du principe général suivant, énoncé par tous les théologiens : « Celui qui a charge d'âmes est tenu, en vertu même de sa charge et en *justice,* d'administrer les sacrements à tous ceux qui les lui demandent raisonnablement ; les autres prêtres n'y sont tenus que par *charité.*

« Mais les uns et les autres ont l'obligation de les refuser à ceux qui en sont *incapables* ou *certainement indignes,* sauf, pour ceux qui ne sont qu'*indignes* mais non *incapables,* s'il y avait à les leur refuser de trop graves inconvénients. »

Appliquons ces principes, formulés par tous les auteurs, et qui d'ailleurs sont d'une évidence qui saute aux yeux, au cas des jeunes filles dont vous parlez.

Ces jeunes filles ne sont certainement pas *incapables* de recevoir le baptême, puisqu'elles le désirent ardemment et sont suffisamment instruites des vérités de la foi, non seulement de celles qu'il est nécessaire de croire de nécessité de moyen, mais aussi des autres.

Seraient-elles *indignes* de le recevoir, et d'où proviendrait cette indignité ?

Sont indignes de recevoir les sacrements, d'une manière générale, tous les pécheurs *connus publiquement* comme tels, qui refusent explicitement ou implicitement, c'est-à-dire par le fait même de leur conduite pratique, de sortir de l'état de péché dans lequel ils se trouvent. Sont également indignes les pécheurs *occultes,* c'est-à-dire dont l'indignité n'est pas connue du public, mais que le ministre sait attachés au péché et refusant d'en sortir.

Or, les jeunes filles dont il est question dans le cas posé et que le missionnaire assure être parfaitement disposées au baptême, ne peuvent être rangées ni dans la première ni dans la seconde catégorie des indignes.

A ne considérer donc que le passé et le présent, ces jeunes filles ont droit au baptême, et le ministre responsable qui est leur pasteur ne peut pas le leur refuser sans injustice.

2° Mais il faut bien considérer aussi un peu *l'avenir* dans le jugement à porter sur ces jeunes candidates au baptême, et c'est précisément cet avenir qui dans son incertitude même ou mieux ses dangers, cause l'anxiété du missionnaire. Il s'agit du danger de perversion qui menace bon nombre des jeunes filles à baptiser, et ici encore il faudra user de distinction.

D'abord, considéré en lui-même et abstraction faite des circonstances particulières dans lesquelles se trouve telle personne, le danger de perversion ou de chute plus ou moins profonde, plus ou moins durable, est-il un obstacle à l'administration du baptême, lorsque par ailleurs cette personne est bien disposée ?

Il faut répondre hardiment *non.* Le Code déclare expressément, dans son canon 745 § 3, que les enfants ayant l'usage de la raison et demandant spontanément le baptême doivent y être admis, sans exiger autre chose.

D'ailleurs, si on voulait n'administrer le baptême ou la pénitence qu'aux personnes entièrement à l'abri de tout danger de perversion, c'est-à-dire de tout péché grave, à qui l'administrerait-on ?

Ce n'est donc pas le péril de péché considéré en lui-même qui peut être un obstacle au baptême des jeunes filles dont il est question, puisque ce péril menace plus ou moins toute âme en ce monde, les unes d'une manière, les autres d'une autre, aussi bien dans les pays chrétiens que dans les milieux païens.

C'est donc aux *circonstances particulières* qui caractérisent pour chaque cas le danger de perversion et le rendent plus ou moins pressant, plus ou moins grave, plus ou moins inévitable, qu'il faut prêter une spéciale attention.

Or, le danger tenant à ces circonstances particulières peut être ou *prochain* ou *éloigné,* à peu près *inévitable* ou au contraire *pouvant être évité* sans trop grande difficulté, *certain* pour la personne en question ou plus ou moins *incertain.*

a) En appliquant ici les principes de théologie morale relatifs à ceux qui sont dans une occasion *extérieure* de péché indépendante de leur volonté, comme l'est pour certaines des jeunes filles dont il s'agit le danger d'être livrées *malgré elles* à un polygame, à un païen ou à un hérétique, sans qu'il puisse y avoir ou sans qu'il y ait en réalité mariage, on doit dire qu'un tel danger ne peut être un obstacle à leur baptême que s'il est, à la fois, *certain, prochain* et moralement *inévitable.*

Dans ce cas, en effet, on se trouve en présence d'une profanation *imminente* et *durable* du baptême, sans avoir le moyen de remédier à cette triste situation.

Mais si le danger n'est ni *prochain,* ni *certain,* ni surtout *inévitable,* et que, par ailleurs, la personne en question soit très décidée à faire son pos-

sible pour l'éviter, non seulement on n'est pas obligé de lui refuser le baptême, mais on doit au contraire le lui accorder.

Il ne suffit donc pas d'une crainte plus ou moins grave de danger de perversion, pour qu'on puisse être autorisé à refuser le baptême à une personne qui par ailleurs en est digne, mais il faudrait avoir une *certitude morale* de sa chute prochaine dans le mal signalé.

Il n'est donc nullement nécessaire d'avoir la certitude morale de la persévérance d'une personne déterminée dans la bonne voie, qu'il s'agisse de mariage ou de toute autre occasion de chute, pour qu'on puisse et doive lui accorder le baptême ; mais il suffit qu'on n'ait pas la certitude morale de sa prochaine perversion, quand même cette perversion serait *probable*.

En d'autres termes, on ne peut frustrer de son droit certain au baptême une personne *hic et nunc* bien disposée, que si l'on peut faire valoir contre ce droit la certitude qu'elle en abusera sans tarder, parce que le désordre qu'on ne peut pas ne point redouter pour elle est vraiment *prochain, certain* et *inévitable*.

Nous avons parlé jusqu'ici du danger de perversion en le considérant comme venant du *dehors*, c'est-à-dire de la mauvaise volonté des parents et non de la personne elle-même, que nous avons supposée au contraire décidée à résister autant qu'elle le pourrait à la pression des siens.

b) Mais le cas laisse entendre que la perversion vient aussi de la faiblesse de ces jeunes filles elles-mêmes, qui, lasses d'attendre un mariage régulier, se laissent séduire par un jeune païen ou hérétique et s'unissent à lui en situation irrégulière, situation qui durera un temps plus ou moins long, peut-être toute la vie.

Il faut, même ici, appliquer les principes déjà posés et conclure que si le danger d'une telle union irrégulière n'est ni *certain*, ni *prochain*, ni *inévitable*, on ne peut refuser le baptême à la personne en question, si actuellement elle est bien résolue à ne pas se laisser entraîner à la séduction.

Si au contraire le danger, vu le caractère de la personne et les autres circonstances, était *prochain, moralement certain* et *inévitable*, il faudrait prolonger l'épreuve et ne pas accorder le baptême.

Ces solutions sont celles données par le St-Office lui-même (18 juillet et 14 sept. 1892 ; 8 juillet 1895 ; S. C. de la Prop., 20 juin 1866).

3° Appliquons-les plus particulièrement aux cas proposés.

Il est manifeste d'abord que la distinction, assez commode du reste, entre filles nubiles et non nubiles, en vertu de laquelle on baptise toutes les *non nubiles* et on renvoie le baptême des *nubiles*, ne peut être admise pratiquement. Le danger peut être, en général, plus *prochain* pour les nubiles ; mais ce n'est pas la seule proximité du danger qui doit être prise en considération. Il faut d'abord qu'il soit *réel* et *certain* pour toutes et chacune de celles auxquelles on ne croit pas pouvoir accorder le baptême, et, de plus, il faut encore qu'il ne puisse être évité par elles. En agissant ainsi en bloc et sans tenir compte des circonstances, les missionnaires jugent *arbitrairement* et ne tiennent compte ni des décisions expresses de Rome, ni du droit certain au baptême qu'ont toutes les filles, même nubiles, pour lesquelles le danger n'est ni *certain* ni *inévitable*.

Et cette manière de faire est d'autant plus arbitraire et lèse d'autant plus les droits très réels de ces jeunes filles que, comme le dit l'exposé du cas, il n'y en a que 2 sur 5 environ qui, en fait, se mettent, après leur baptême, dans une situation fausse mais qui, ajoute l'exposé, est généralement régularisée après un temps plus ou moins long.

C'est donc parce que 2 sur 5 des baptisées mèneront pendant un temps une vie de péché que, *à priori* et sans distinction aucune, on condamnerait toutes les cinq à ne pas recevoir le baptême jusqu'à ce que leur situation matrimoniale soit définitivement réglée conformément aux lois de l'Eglise, les privant ainsi des secours chrétiens dont elles ont d'autant plus de besoin qu'elles sont plus exposées au danger, ainsi que le dit le Saint-Office dans les textes indiqués...

L'argument tiré du *scandale* pour justifier cette manière de faire est vraiment puéril, et s'il valait quelque chose, il vaudrait tout aussi bien pour les non nubiles que pour les autres, parce que, un peu plus tôt ou un peu plus tard, et peut-être même avant telle ou telle qui sont nubiles, elles pourront donner pareil scandale. Il vaudrait pour tous les baptisés, car combien, hélas ! parmi eux donnent du scandale d'une manière ou d'une autre, même dans nos vieilles populations chrétiennes d'Europe ! Et il faudrait, parce que 2 personnes sur 5 donneront du scandale, il faudrait en bloc et sans aucune enquête particulière à chacune, refuser le baptême à toutes !

Inutile de discuter les 3e et 4e raisons invoquées : elles ne sont pas *ad rem ;* car de ce qu'on ne peut empêcher le danger en faisant intervenir les parents, et de ce qu'on ne peut, dans certains cas, ramener dans le vrai chemin une malheureuse baptisée qui reste dévoyée toute sa vie, il ne peut évidemment résulter qu'on ait le droit de refuser le baptême, en bloc, à toute une catégorie de personnes bien disposées.

Redisons-le encore pour terminer : la question d'admission ou de refus d'admettre au baptême est une question absolument *personnelle* pour tous et chacun des candidats, et elle doit être traitée pour le compte personnel de chacun par les missionnaires. Ceux-ci sont obligés *sub gravi* d'accorder à tous ceux qui en sont dignes un sacrement si nécessaire, et ils ne peuvent le refuser légitimement qu'à ceux qui en sont certainement indignes, ou du moins qu'ils jugent tels après sérieuse enquête.

Q. — L'opinion de l'*Ami* (1923, p. 7) est que si l'on administre le baptême à un mourant, il faut (quand on en a le temps) procéder selon les règles liturgiques, c'est-à-dire faire toutes les cérémonies du baptême d'après le Rituel, autant celles qui précèdent que celles qui suivent le baptême proprement dit.

Mais quelle formule employer pour le baptême d'un adulte qui, s'il ne peut se mouvoir, peut encore répondre aux interrogations, réciter les prières, etc. ? Formule du baptême des enfants ou formule du baptême des adultes ?

R. — Dès lors que l'adulte est baptisé *solennellement,* comme on le doit, même quand on ne peut le conduire à l'église, il faut administrer le sacrement selon la formule prescrite dans le Rituel pour *les adultes,* à moins que l'Ordinaire n'accorde ou n'ait accordé, pour ce cas ou d'une manière habituelle, la permission de suivre les cérémonies prescrites pour le baptême des enfants. (Can. 755, § 2).

Cependant, comme le dit expressément ce canon, l'Ordinaire ne peut permettre sans grave raison la substitution dont il s'agit. C'est d'ailleurs lui qui est juge de l'importance de la raison invoquée, et le prêtre qui reçoit la permission, après avoir exposé le cas tel qu'il est, peut en user sans aucun scrupule.

LITURGIE

Q. — Des Clarisses, qui célèbrent au 29 novembre la fête de tous les Saints de leur Ordre, ont une de leurs maisons dans une ville où S. Saturnin est patron principal, et donc double de 1re classe. Jusqu'ici ces religieuses fêtaient S. Saturnin le 29 novembre, avec mémoire de la fête de tous leurs Saints. Mais cette dernière fête venant d'être élevée au rite double de 2e classe, elles se demandent quel office elles doivent faire ce jour-là.

J'ai consulté le « calendariste. » Il m'a répondu, en s'appuyant sur le décret n. 3919, que les religieuses doivent renvoyer S. Saturnin au 1er décembre. Comme je lui faisais remarquer la divergence qu'il y aurait entre leur chapelle et la paroisse, il me dit que ce cas se présentait également pour des translations accidentelles (décret n. 4264), et qu'il n'avait pas à modifier sa solution (cf. *Ephemerides liturgicæ,* 1915, p. 365).

L'anomalie me paraît si forte, que je désire connaître le sentiment de l'*Ami.*

R. — I. En réalité, les décrets de la S. C. des Rites du 27 juin 1896, n. 3919, ad 16, et du 3 mai 1911, n. 4264, allégués ci-dessus, ne peuvent fournir aucun élément de solution pour des cas d'occurrence proprement dite. Ces décrets, en effet, tendent uniquement à préciser en quel ordre doit être effectuée, dans les Calendriers particuliers, la reposition ou la translation des diverses fêtes transférables qui se trouvent perpétuellement ou accidentellement empêchées à leur date propre [1].

[1] Voici la teneur du premier de ces décrets, rendu à la demande des Capucins : « Quando plura simul Provinciæ vel unius alteriusque Conventus officia particularia fixe sunt transferenda, utpote sua die perpetuo impedita, quænam prius transferenda seu assignanda sunt ? — Resp. Calendarium cujuscumque Provinciæ redigatur super Calendario perpetuo Ordinis ; calendarium vero cujuscumque Cœnobii super calendario respectivæ Provinciæ. » (S. R. C., 27 juin 1896, n. 3919, ad 16).

Quant au décret du 3 mai 1911, n. 4264, on en trouvera le texte dans l'*Ami* de 1911, p. 537, et un commentaire pratique dans l'*Ami* de 1912, p. 351.

On ne saurait non plus faire état ici de la réponse donnée par les *Ephemerides* dans leur no du 15 juin 1915, p. 365. Cette réponse ne vaut évidemment que pour le cas y envisagé, c'est-à-dire pour la translation accidentelle de deux offices appartenant l'un à toute une Province régulière, l'autre à quelque couvent de cette même Province.

Pour déterminer, dans le problème d'*occurrence perpétuelle* qui nous est soumis, laquelle des deux fêtes coïncidentes a droit à la préférence sur l'autre et partant sera célébrée par les religieuses le 29 novembre, il nous faut recourir aux caractères d'importance des fêtes et les appliquer dans l'ordre même où les présentent les nouvelles rubriques du Bréviaire. (Tit. II, *De festorum præstantia).* Or, l'examen du premier de ces caractères, — *ritus altior,* — suffit à résoudre ledit problème [1]. En raison donc de la supériorité de son rite, et sans qu'il soit besoin d'invoquer à cet effet d'autres notes de préséance, la fête de S. Saturnin continuera d'être célébrée par les Clarisses en son jour propre, qui est le 29 novembre.

II. Maintenant qu'elle est élevée au rite double de 2e classe, la fête de tous les Saints de leur Ordre, empêchée à perpétuité, comme on vient de le voir, par celle de S. Saturnin, ne peut plus être simplifiée pour n'avoir qu'une commémoraison dans l'office prédominant. Elle doit être reportée définitivement à une date ultérieure.

Quelle sera cette date ? C'est ici qu'interviennent les deux décrets du 27 juin 1896 et du 3 mai 1911. D'après ces décrets, il faut, dans la reposition des diverses fêtes perpétuellement déplacées, faire passer celles qui sont permutées pour tout un diocèse ou toute une province religieuse avant celles qui ne le sont que pour une église particulière ou pour un couvent. Si donc, comme on nous le donne à entendre, le 1er décembre est un jour libre — c'est-à-dire non occupé déjà par une fête fixe de 1re ou de 2e classe — dans le Calendrier perpétuel de la Province régulière à laquelle appartient le couvent de Clarisses, c'est à cette date que doit être placé à demeure, dans le Calendrier particulier de ce couvent, l'office permuté de tous les Saints de l'Ordre.

Q. — Veuillez me faire savoir si, en 1924, *la messe* du dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie, empêchée à son incidence par la fête de la Sainte Famille, devait être dite le 19 janvier.

R. — Oui, conformément à la réponse déjà donnée à ce sujet par l'*Ami* le 17 août 1922, p. 527, la messe perpétuellement empêchée du dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie devait, en 1924, être reprise le samedi 19 janvier.

On objectera peut-être que les nouvelles ru-

[1] L'application de ce premier caractère de préséance des fêtes entre elles a permis de même au rédacteur de l'*Ordo peculiaris pro quibusdam ecclesiis* à l'usage du diocèse d'où nous a été adressée la question à laquelle nous répondons présentement, de fixer, v. g., au 16 août, — sans avoir à tenir compte des décrets n. 3919 et n. 4264, et bien que ce jour fût déjà occupé dans le Calendrier de l'Eglise universelle par la fête de S. Joachim, double de 2e classe, — la célébration de la Saint-Roch pour les localités où ce Saint est patron principal du territoire ou titulaire de l'église.

briques générales du Missel (Tit. I, n. 6) défendent de reprendre dans la semaine suivante la messe omise d'un dimanche après l'Epiphanie anticipé au samedi. En réalité, la défense s'applique au cas assez fréquent où, faute de place normale dans l'année liturgique, l'office de l'un des dimanches après l'Epiphanie a lieu la veille de la Septuagésime [1]. Si la messe correspondante audit office se trouve alors empêchée par l'occurrence de quelque fête prédominante, ne serait-ce pas une anomalie de revenir à cette messe après la célébration d'un autre office dominical ? Rien de semblable ne se produit lorsqu'on reprend au 19 janvier la messe du dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie commémoré le samedi 12 à l'office et à la messe de la Sainte Famille [2].

Quant au silence de la rubrique spéciale placée, dans la récente édition du Missel, à la suite de la messe de la Sainte Famille, on ne saurait légitimement s'en prévaloir pour infirmer la réponse de l'*Ami*. La rubrique, en effet, a uniquement pour but d'indiquer quand il faudra reprendre au cours même de l'octave privilégiée de l'Epiphanie la messe, omise en son jour, du dimanche dans cette octave.

Il reste donc que, là où l'office choral est obligatoire, la messe conventuelle du 19 janvier 1924 devait être la messe du dimanche dans l'octave de l'Epiphanie.

Cette messe se disait sans *Credo ;* mais, — par analogie avec les messes du dimanche dans l'octave de Noël et du dimanche dans l'octave de l'Ascension, lorsque, ayant été empêchées à leur incidence par un office supérieur occurrent, elles sont reprises, la première après le 1er janvier, et l'autre le vendredi qui suit immédiatement le jour octave de l'Ascension, — elle comportait le *Gloria in excelsis,* la préface propre (non toutefois le *Communicantes*) de l'Epiphanie, et des ornements blancs. Enfin, en raison de l'office *de Beata* récité ce jour-là, on devait prendre pour dernier évangile l'évangile de la 2e des messes sabbatines de la Sainte Vierge.

Q. — Actuellement on reconstruit les églises dévastées dans nos régions par les Allemands.

Nos églises rurales comportent généralement trois autels : le grand, et deux petits, dont l'un est dédié à la Sainte Vierge et l'autre au titulaire de l'église. Il se fait, en plusieurs paroisses, que l'on remplace l'autel du titulaire par un autre, dédié soit au Sacré-Cœur, soit à S. Joseph ou à un autre Saint maintenant plus en vogue ; ou bien encore on en fait un autel commémoratif des tristes événements de la guerre, sans rien y conserver qui rappelle le souvenir du titulaire.

Dans une réunion de confrères, je prétendis qu'après la Sainte Vierge, le titulaire doit avoir son autel propre ; mais je ne pus appuyer mon affirmation sur des décrets liturgiques. J'ai pensé que le bienveillant *Ami* saurait nous donner la vraie doctrine, avec preuves à l'appui.

R. — I. L'autel propre du titulaire de l'église n'est autre que le maître-autel. « Dans beaucoup d'endroits, en France, dit Mgr Barbier de Montault, on érige un autel spécial au titulaire de l'église, afin de l'honorer d'un culte particulier. Ceci se fait par irréflexion, car on semble oublier que ce saint a déjà sous son vocable l'église entière et son maître-autel, ainsi qu'il résulte de la cérémonie même de bénédiction ou de consécration : *Ut hanc ecclesiam et altare, ad honorem tuum et nomen sancti tui N., purgare et benedicere digneris* [1]. La Congrégation des Rites a donc eu raison de condamner un pareil abus [2]. »

C'est pourquoi elle interdit aussi d'exposer à la place principale du maître-autel toute autre image que celle du titulaire de l'église. (S. R. C., 27 août 1836, n. 2752, ad 5 ; 11 mars 1837, n. 2762).

II. Ce serait répondre au vœu formulé par le concile de Trente (sess. XXI, c. VII) que de reprendre, pour les autels secondaires d'une église neuve, les vocables de ceux de l'église détruite qu'elle remplace.

Néanmoins, si l'un de ces autels était autrefois dédié au titulaire de l'église, il faudrait, d'après ce qui précède, lui choisir un titre différent. Pour ce choix, on s'inspirera avant tout des grandes dévotions catholiques, ou même de quelque dévotion locale conforme à l'esprit de l'Eglise ; mais le curé se gardera de céder à ses préférences personnelles ou au caprice de quelques personnes pieuses.

III. Peut-on faire de cet autel un autel commémoratif ? — Il faudrait d'abord savoir ce que l'on entend exactement par là. En tout cas, l'autel doit porter un vocable exclusivement liturgique, c'est-à-dire soit un nom de saint, soit la dénomination d'un mystère dont le culte public ait été dûment approuvé. On aura soin, d'ailleurs, d'éviter tout ce qui, dans la décoration de l'autel ou de l'église, ressemblerait à une glorification des victimes de la guerre : donc pas de plaque portant leurs noms (S. R. C., 20 oct. 1922, *Dubium* [3] ; cf. 2 mars 1641, n. 733) ; pas de couronnes mortuaires (S. R. C., 22 mai 1896, n. 3909).

Q. — Dans une étude, l'*Ami* concluait qu'il n'est pas permis de mettre des bougies de stéarine sur l'autel où le Saint-Sacrement est exposé : la cire seule est admise [4].

Je voudrais que le rédacteur complétât son travail. Le curé qui enfreint les décrets de la S. C. des Rites sur ce point précis commet-il une faute, et cette faute est-elle grave ou vénielle ? En d'autres termes, les

[1] Ce cas se présente chaque fois que l'année civile ayant seulement cinquante-deux dimanches, l'un des offices dominicaux d'après l'Epiphanie ne trouve pas de place le dimanche, soit avant la Septuagésime, soit à la suite du 23e dimanche après la Pentecôte.

[2] En effet, le dimanche 13 janvier, occupé par l'office du jour octave de l'Epiphanie, est un dimanche *vacant*.

[1] On pourrait encore citer le début de l'inscription sur parchemin déposée, avec les saintes reliques, dans le sépulcre du maître-autel à la consécration d'une église : *Anno..., die... mensis..., ego N. Episcopus N. consecravi ecclesiam et altare hoc in honorem sancti N., etc.* (Pontifical).

[2] *Traité pratique de la construction des églises*, t. I, p. 156.

[3] Voir *Ami* 1922, p. 758.

[4] Notons qu'actuellement la S. C. des Rites n'exige pas la cire absolument pure. Elle tolère un mélange où la cire d'abeilles entre dans des proportions plus ou moins grandes, suivant qu'il s'agit ou non du cierge pascal et des cierges prescrits à l'autel pour la célébration de la sainte messe. (S. R. C., 14 déc. 1904, n. 4147).

décrets précités obligent-ils *sub gravi, sub levi,* ou *sub nulla culpa ?*

R. — I. Toutes les décisions authentiques (décrets proprement dits ou réponses) de la S. C. des Rites ont la même autorité que si elles émanaient directement du Souverain Pontife. (S. R. C., 23 mai 1846, n. 2916 [1] ; 8 avril 1853, n. 3023). A moins donc d'être purement directives, c'est-à-dire de ne contenir évidemment que de simples conseils [2], elles sont obligatoires en conscience [3]. (S. R. C., 11 sept. 1847, n. 2951, ad 13).

Or, les décisions de la S. C. des Rites alléguées par l'*Ami* et auxquelles vous faites allusion, sont authentiques ; elles figurent, en effet, dans la Collection officielle des décrets de cette Congrégation. D'autre part, elles sont plus que directives : une défense y est formulée, comme on le verra en relisant le texte reproduit dans le nº de l'*Ami* du 29 mars 1923, p. 208.

Ce sont, il est vrai, des réponses particulières, et l'on peut se demander si de telles réponses ont force de loi ailleurs que dans les localités ou les Instituts auxquels elles sont destinées. Pour en décider, ce serait trop peu d'un article de revue, si développé qu'on le suppose : il y a là matière à plusieurs chapitres d'un traité *De Legibus*. Nous ne saurions donc nous y attarder. D'après la plupart des liturgistes (v. g. Turrinus, Cavalierl, de Herdt, Bourbon, Wapelhorst, Hægy, Coppin et Stimart, etc.), il faut tenir pour équivalentes à des décrets généraux et partout obligatoires les réponses particulières de la S. C. des Rites dont l'objet est d'application générale. Aussi n'est-il pas rare de voir la S. C. elle-même se contenter de renvoyer à ces réponses ceux qui la consultent : *Serventur decreta.*

II. Aucun auteur, que nous sachions, ne regarde comme prohibé *sub gravi* l'emploi des bougies de stéarine à l'autel, tant qu'elles ne s'y trouvent pas aux lieu et place du luminaire liturgique strictement requis.

Quant à juger et à qualifier pour le for interne les infractions — trop fréquentes, hélas ! — aux décrets de la S. C. qui défendent cet emploi, nous ne l'essaierons pas. Il nous faudrait nous permettre une incursion sur un domaine qui, dans cette revue, n'est pas le nôtre. D'ailleurs, comment pourrions-nous en bonne prudence risquer un jugement, alors que les éléments concrets d'appréciation, variables d'un cas à l'autre, nous échappent ?

Q. — En 1924, le 3 juillet, nous avons en occurrence le Cœur Eucharistique de Jésus et la Commémoraison des Souverains Pontifes. L'office est donc du Cœur Eucharistique de Jésus. Régulièrement, la 9e leçon devrait être des Souverains Pontifes. Mais ils n'ont pas de leçons historiques. Devons-nous lire la 9e leçon de S. Léon II, commémoré en second lieu ?

[1] Déclaration expressément confirmée et approuvée par Pie IX, le 17 juillet de la même année.
[2] « Directiva sunt [S. R. C. decreta] : *a)* quando formam consilii seu meræ directionis habent, v. g. *laudabilius esset, convenit, permitti* aut *tolerari potest... ; b)* quando rubricam directivam interpretantur. » (Coppin et Stimart).
[3] On sait ce que les moralistes (v. g. Arregui, n. 63, 1) entendent par « obligation en conscience. »

L'*Ordo* serait alors rédigé comme suit : « Fer. V. *Alb.* Eucharistici Cordis Jesu, *dupl. maj.* Off. pr. Lect. 9 (ex 3 fit 1) S. Leonis II. Com. Omn. SS. PP., S. Leonis II et Octavæ SS. App. in Laud. et Missa, *Credo,* Præf. Nativ., Ev. ult. Commemorationis SS. PP. (S. R. C., 29 april. 1922). » *Quid de casu ?*

R. — En réalité, le cas ne devrait pas se présenter pour vous tel que vous l'avez envisagé.

Quand, à l'occasion de la récente extension de la fête de S. Irénée à l'Eglise universelle, la fête du Pape S. Léon II eut été définitivement reportée au 3 juillet, vraie date de sa mort, il fallut, dans certains Calendriers particuliers, déplacer à son tour la Commémoraison de tous les saints Souverains Pontifes, fixée au 3 juillet depuis plusieurs années [1]. Ainsi le voulait l'esprit de la liturgie. (Cf. S. R. C., 21 nov. 1893, *Decretum generale super duobus Festis vel Officiis eadem die occurrentibus,* n. 3811, § III). Il eût été étrange, en effet, de simplifier à perpétuité la fête d'un saint en son jour *natal,* afin d'y maintenir un office, naguère mobile, que rien n'empêchait de remettre une fois pour toutes au lendemain [2]. C'est pourquoi ladite Commémoraison figure désormais au 4 juillet dans le Calendrier propre au clergé de Rome.

Votre Calendrier aurait donc à être revisé de même. Cette révision accomplie, la fête du Cœur Eucharistique de Jésus et celle de S. Léon II se trouveraient chez vous, le 3 juillet prochain, en occurrence immédiate. Voici quel serait alors, du moins dans ses grandes lignes, le dispositif de votre *Ordo* :

Le 2 juillet, aux 2es vêpres de la Visitation de la B. V. M., mémoire seulement de la fête suivante et de S. Léon II, pape et confesseur *(semi-double* simplifié).

Le 3 juillet, fête du Cœur Eucharistique de Jésus, *double majeur.* 9e Leçon abrégée [3] de S. Léon II. Mémoire de ce saint et de l'octave des SS. Pierre et Paul à laudes et à la messe, *Credo,* préface de Noël, dernier évangile de l'octave. Aux vêpres, mémoire de la fête suivante, de S. Léon II et de l'octave.

Le 4 juillet, Commémoraison de tous les SS. Souverains Pontifes. Mémoire de l'octave à laudes et à la messe, *Credo,* préface des apôtres. Aux vêpres, mémoire de la fête suivante et de l'octave.

[1] Primitivement, là où elle avait été concédée, la Commémoraison de tous les saints Souverains Pontifes se célébrait généralement sous le rite double majeur ou double, le premier dimanche libre après l'Octave des saints apôtres Pierre et Paul. — En raison de la prééminence accordée à l'office dominical par la bulle *Divino afflatu,* la S. C. des Rites permit le 9 février 1912 de fixer ladite Commémoraison au 1er juillet. — Plus tard, on lui donna pour siège le 3 juillet, le 1er se trouvant, en vertu du décret général du 28 octobre 1913 (§ I, n. 1), assigné désormais à la fête du Précieux Sang de N.-S.
[2] Comme autrefois le 3 juillet, le 4 n'est actuellement occupé dans le Calendrier de l'Eglise universelle que par un *infra Octavam* commun.
[3] Si l'on n'avait pas à sa disposition les leçons historiques abrégées approuvées par la S. C. des Rites, il faudrait réunir ici en une seule leçon les trois leçons du 2e Nocturne de l'office de S. Léon II.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 23 januarii 1924.
EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

Etablissements BENZIGER & Cie S. A. STRASBOURG

TYPOGRAPHES DU SAINT-SIÈGE

Editions liturgiques de Ratisbonne. **Vient de paraître :**

BREVIARIUM ROMANUM. 4 volumes in-18. Edition 1923. Format 9,2×15,2 (moyen).

En feuilles . . . . fr. 85
Reliure demi-cuir (dos mouton-chagrin, couverture toile) tranche rouge . . . . . fr. 115
Reliure demi-cuir (dos mouton-chagrin, couverture toile) tranche dorée . . . . . fr. 125
Reliure chagrin 2e choix, noir, souple, impression à froid, tranche rouge . . . . fr. 135
Reliure chagrin 2e choix, noir, souple, impression à froid, tranche dorée . . . . fr. 145
Reliure chagrin 1er choix, noir, souple, dorure sur couverture, tranche rouge. . fr. 170
Reliure chagrin 1er choix, noir, souple, dorure sur couverture, tranche dorée. . fr. 185
Reliure chagrin 1er choix, souple, bord intérieur très riche, dorure sur couverture, tranche dorée . . . . fr. 210
Custode en cuir 1er choix (pour un volume) avec patte rentrante, recouvrant le dos . fr. 21

BREVIARIUM ROMANUM. 4 volumes in-12. Edition 1922. Format 11,5×17,5cm. Imprimé en rouge et noir sur papier mince à caractères très lisibles.

Reliure demi-cuir (dos mouton-chagrin, couverture toile) tranche rouge . . . . . fr. 130
Reliure demi-cuir (dos mouton-chagrin, couverture toile) tranche dorée. . . . . . fr. 145
Reliure chagrin 2e choix, noir, souple, impression à froid, tranche rouge. . . . fr. 155
Reliure chagrin 2e choix, noir, souple, impression à froid, tranche dorée. . . . fr. 170
Reliure chagrin 1er choix, noir, souple, dorure sur couverture, tranche rouge . fr. 210
Reliure chagrin 1er choix, noir, souple, dorure sur couverture, tranche dorée. . fr. 235
Reliure chagrin 1er choix, souple, bord intérieur très riche, dorure sur couverture, tranche dorée. . . . . fr. 250

Cette édition ne peut plus être fournie en feuilles.

Custode en cuir 1er choix (pour un volume) avec patte rentrante, recouvrant le dos . fr. 25

Vient de paraître :

MISSALE ROMANUM, petit in-folio. Format 25×36cm.

En feuilles . . . . fr. 95
Reliure N° 1 a chagrin 2e choix, noir, dorure sur plats, tranche rouge. . . . . fr. 155
Reliure N° 1 b chagrin 2e choix, noir, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 180
Reliure N° 2 chagrin 2e choix, rouge, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 190
Reliure N° 3 chagrin 1er choix, noir, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . . fr. 235
Reliure N° 4 chagrin 1er choix, rouge, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 250

MISSALE ROMANUM, grand in-quarto. Form. 23×32cm.

En feuilles . . . . fr. 75
Reliure N° 1 a chagrin 2e choix, noir, dorure sur plats, tranche rouge. . . . . fr. 140
Reliure N° 1 b chagrin 2e choix, noir, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 155
Reliure N° 2 chagrin 2e choix, rouge, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 165
Reliure N° 3 chagrin 1er choix, noir, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 215
Reliure N° 4 chagrin 1er choix, rouge, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 230

MISSALE ROMANUM, petit in-quarto. Form. 29×21cm.

En feuilles . . . . fr. 50
Reliure N° 1 a chagrin 2e choix, noir, dorure sur plats, tranche rouge. . . . . fr. 115
Reliure N° 1 b chagrin 2e choix, noir, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 130
Reliure N° 2 chagrin 2e choix, rouge, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 140
Reliure N° 3 chagrin 1er choix, noir, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 185
Reliure N° 4 chagrin 1er choix, rouge, dorure sur plats, tranche dorée . . . . . fr. 195

Les commandes pour exemplaires en feuilles sont expédiées **lettre-vue**, celles pour exemplaires reliés, avec Propre spécial, **sous 3 semaines.**

Demandez, s. v. p., specimens de feuilles et catalogue.

VINS

MAISON de 1er ORDRE, recommandée par haut Clergé, offre tarif spécial Clergé. **Excellents Vins rouges et blancs.** Offre situation personne munie références ou parent d'ecclésiastique. — S'adresser **F. LIMOUZY aîné,** pre-viticulteur. **NARBONNE (Aude).** R. C. Narbonne 419

R. C. Seine 1.079

Rhumes . Toux

GRIPPE
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE

PULMOSERUM
BAILLY

Réparateur puissant des Organes de la Respiration

Employé dans les Hôpitaux
Recommandé
par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté
par plus de 30.000 Médecins Etrangers

MODE D'EMPLOI :
Une cuillerée à soupe, matin et soir

Le flacon, 8 fr. 80 ; les 3 flacons, 28 fr.
franco contre mandat

Toutes Pharmacies

BROCHURE SUR DEMANDE

Exiger le nom
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome . PARIS

HORLOGERIE - PENDULERIE
— BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE —
ALLIANCE HORLOGERE | R. C. Besançon 29
E. ENGINGER — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15
Catalogue Fco sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon

---

ENGRAIS DEROME

BAVAY (Nord)

Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625

R. C. Gaillac 790

ŒUVRE DE VINS DE MESSE

"Union Fraternelle"
Coopérative ecclésiastique d'Albi
Patronée par Monseigneur l'Archevêque d'Albi
Fournisseurs : **DUBOUSQUET et Cie**
PROPRIÉTAIRES-RÉCOLTANTS
Domaine de VITRAC, par Gaillac (Tarn)

Délégué de la Coopérative pour Renseignements et Commandes
Abbé RAYNAL
Curé de FLORENTIN par MARSAC (Tarn)

Vins en Cercles - Vins secs en bouteilles
Garantis pur jus de raisins frais
GRANDS MOUSSEUX

EXPÉDITIONS DIRECTES DE LA PROPRIÉTÉ
Prix-Courants sur Demande

Programme de vie, Respect humain, etc., opuscules à 2 f. l'un, Lethielleux ; etc. — D'autres ont été ou seront prochainement annoncés dans nos comptes-rendus : vous les y pourrez suivre.

Q. — Ne vous serait-il pas possible de publier quelque chose sur l'*Apologétique de Pascal ?...*

R. — Vous vous dites lecteur « avide » de l'*Ami*. Or, l'an dernier, année du centenaire, nous avons donné, précisément à propos de l'article de M. Calvet, un long article sur l'apologétique de Pascal, suivi de trois ou quatre autres.

Q. — Y a-t-il une Vie de la comtesse de Ségur, l'auteur de *Dourakine* et de tant d'autres volumes pour enfants ?

R. — Voir la petite biographie en 160 p. in-18 de M. Sully. 2 f.. Lethielleux. — Nous-mêmes avons donné, en 1908, p. 489-491, une notice sur la brave dame, à l'occasion de l'érection de son buste au Jardin du Luxembourg, à Paris. Voir encore, sur la « sociologie » de la dame, *Ami* 1923, p. 44-5.

Q. — Que conseilleriez-vous à une Directrice de patronage comme explication des Evangiles du dimanche à ses jeunes filles ?

R. — Voir les *Dominicales* de Duplessy, 3 vol., à 7 f. 50 l'un, Paris, Téqui.

Q. — 1° L'*Ami* pourrait-il indiquer quelque traité théorique sur l'électricité, un traité élémentaire, et aussi quelque traité des applications pratiques de l'électricité, avec description et figures des appareils ?

2° Existe-t-il quelque ouvrage traitant de la Composition musicale en général ? Quelque traité où l'on pourrait apprendre l'harmonisation des chants à plusieurs parties ?

Un novice en musique peut-il lire avec fruit *L'Initiation musicale* publiée récemment par Ch. Widor ?

R. — Ad I. Voir les livres de Soulier, *Manuel de l'Electricien,* 4 f. 50 ; *Traité pratique d'électricité,* 4 f. 50 ; *Les grandes applications de l'électricité,* 4 f. 50 ; *Installations électriques,* 4 f. 50 ; *Leçons pratiques d'électricité industrielle,* 2 vol. à 6 f. l'un ; *Téléphonie privée,* 4 f. 50, Paris, Garnier.

Ad II. Vous trouverez beaucoup à prendre dans le livre de Widor, nouveauté dont nous parlerons prochainement. — Voir le grand Traité d'*Harmonie* de Rinck, édition Litolff, Paris, Costallat, 60, rue de la Chaussée-d'Antin.

Q. — Que consulter pour traiter le sujet suivant ? « L'office du Saint-Sacrement de S. Thomas. *a)* Son histoire. *b)* Sa valeur théologique. *c)* Sa composition liturgique. »

R. — Voir au t. I de la IIe Partie de *La Sainte Eucharistie* de Jourdain. Cette IIe Partie est en 2 vol. gr. in-8, 40 f., Paris, Lethielleux.

Q. — Connaissez-vous un S. Philogone ?

R. — S. Philogone, *Philogonius,* évêque d'Antioche au début du IVe siècle, a son éloge au Martyrologe Romain le 20 décembre.

Mgr Cauly. **Le Catéchisme expliqué.** — Nouvelle édition, in-12 de 576 p., belle reliure, 7 f. 50, *franco* 9 f. 35. — Paris, de Gigord.

Cette nouvelle édition a l'avantage de se présenter mise en conformité avec le Code du Droit canon par M. Villien, prof. de Droit canon à l'Institut cath. de Paris. Quant à l'œuvre même de Mgr Cauly, il y a longtemps que ses qualités pédagogiques l'ont fait pénétrer dans toutes nos maisons d'enseignement chrétien, et surtout sa sûreté doctrinale et sa netteté à combattre les erreurs modernes, libéralisme et modernisme.

La Sainte Vierge et notre Croix, par H. Lanier, chan. honoraire de Paris. — In-24 de 84 p., 1 f. — Paris, Téqui.

Délicieux opuscule, sous forme de lettres à un enfant, comme les précédents opuscules de M. Lanier. Prend pour épigraphe le vers du B. Grignion de Montfort : « Point de Croix sans Vous ni Jésus ! » *Jésus, Marie, La Croix,* telles ont été en effet les trois grandes amours du Saint Missionnaire. Il ne les a jamais séparés. M. Lanier apprend à ses enfants à ne pas les séparer non plus, à porter toujours nos croix, menues ou grandes, avec résignation, avec joie, donc avec fruit.

Histoire de la Dévotion au Sacré Cœur. **Vie de sainte Marguerite-Marie,** par A. Hamon, S. J. — In-8 raisin de XII-504 p., 20 f. — Paris, Beauchesne.

La *Vie* même de la Sainte, c'est la 5e édition (10e mille), revue et corrigée, d'un ouvrage qui dès son apparition a conquis les suffrages de tous et demeure la seule grande Histoire critique que nous ayons de sainte Marguerite-Marie. Quant au titre générique sous lequel se présente cette nouvelle édition, il annonce que la *Vie* ne sera que le Ier volume d'un vaste ensemble qui en comprendra cinq : t. II, *L'aube de la dévotion ;* t. III, *Paray-le-Monial ;* t. IV, *Luttes indécises ;* t. V, *Royal Triomphe.*

Initiation au catéchisme, par J. Leday. — In-12 de 108 p., illustré 3 f. 50. — Paris, Téqui.

Le bon M. Leday, qui ne s'est mis à écrire que sur le tard (je crois bien qu'il avait plus de cinquante ans), s'est tout de suite révélé un maître dans l'art de parler aux enfants. Il leur a parlé morale, patriotisme, sciences, sciences naturelles surtout, et puis apologétique populaire, et aujourd'hui catéchisme. C'est un catéchisme non pas en histoires, mais encadré dans une histoire, une histoire palpitante. Un enfant abandonné, d'une dizaine d'années, endormi au bord du chemin. Des forains passent, braves gens, le recueillent. Il n'a personne pour s'occuper de lui, il a l'air bon, bon cœur ; on le garde ; il ne sait rien, mais il a bonne volonté d'apprendre, et c'est la fillette des forains, douze ans, qui se fait sa petite catéchiste. Et, coupé par les multiples incidents de la vie de forains, c'est tout le catéchisme qui y passe, Symbole, Décalogue, Sacrements. C'est tout à fait intéressant. M. Leday a voulu faire aimer le catéchisme aux enfants ; il y a réussi. — P. 24, une erreur typographique avait donné Dieu comme « une seule *Personne* divine comprenant trois Personnes égales... » : elle a été corrigée dans les tirages nouveaux.

Dans la Chambre du Malade, par M. Decorne, doyen honoraire. Préface de Mgr Baunard. — 3e édition. — In-12 de XII-354 p., 7 f. — Paris, Téqui.

Les premières éditions de ce livre ont paru peu avant la guerre. Depuis, l'auteur est mort ; le préfacier est mort ; mais les malades demeurent, et le livre demeure aussi, échappant au destin infortuné qui veut que tant de livres aujourd'hui restent épuisés quand leurs auteurs ne sont plus là pour en activer la réimpression. Mais les soupirs des malades sont plus éloquents que toutes les démarches des auteurs vivants ; et le livre de M. Decorne, l'« excellent livre » comme l'appelait Mgr Lobbedey, « si attrayant, si instructif et si consolant, » continuera à nous faire aimer dans la maladie une des plus grandes miséricordes de Dieu, œuvre de rémission ou d'expiation, œuvre d'éducation chrétienne. Il nous fera aimer cette chambre où il nous montre

un lieu de silence et de solitude, un temple, un autel; les objets qui la meublent, le crucifix, l'eau bénite, les saintes Images, la pendule (l'Horloge de la Passion), le miroir, la veilleuse, le fauteuil, les livres... Que de leçons, aussi consolantes que fortes, l'auteur dégage de tout cela, et de la présence aussi des parents, des amis, des visites du médecin, du notaire, du prêtre, du confesseur, de la Visite suprême de N.-S. dans ses Sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction... ! Bien beau livre ; bien beau recueil de lectures ou de méditations.

Le Directoire du Prêtre *dans sa vie privée et dans sa vie publique,* par Benoît Valuy, S. J. — Nouv. édition, revue et augmentée, avec autorisation de Mgr Humbrecht, archevêque de Besançon. — In-18 de 253 p., 3 f. 50. — Paris, Téqui.

Ouvrage devenu introuvable, comme d'autres de l'auteur qu'il est inconcevable qu'on laisse épuisés des années sans les réimprimer. La nouvelle édition paraît par les soins de M. Bouhélier, Supérieur des Missionnaires diocésains de Besançon. Elle est très accrue, et tout à fait au courant de la nouvelle situation faite au clergé depuis la loi de Séparation. On a eu l'excellente pensée d'y ajouter (en traduction franç.) l'*Exhortatio ad Clerum* de Pie X. Une centaine de pages sont données à la *vie publique* du prêtre : entente cordiale au presbytère, début dans une paroisse, culte, instruction (écoles, bibliothèques, conférences eccl., etc.), moyens de réforme, direction des âmes, contradictions, défauts à éviter : apathie, manie d'innover, pusillanimité, présomption, confidences indiscrètes, etc. : autant de sujets sur lesquels on trouvera ici des poignées de conseils autorisés, délicats, clairvoyants.

L'abandon à la volonté de Dieu. *Retraite de six jours,* par le P. Alexandre Piny, O. P. Nouv. édition par le P. Charmoy, du même Ordre. — In-18 de XX-264 p., 7 f. — Paris, Lethielleux.

Œuvre d'un maître de l'ascétisme du XVIIe siècle, le petit livre du P. Piny († 1709) a été réimprimé il y a moins de trente ans, et depuis, les éditions n'ont cessé de s'en succéder. Toute la spiritualité du P. Piny tenait dans l'abandon à la volonté de Dieu : *Domine, quid me vis facere ?* demandait déjà S. Paul, à la suite du Maître : *Ut faciam voluntatem Patris :* anéantissement donc de notre propre volonté, de toutes nos inclinations, de tous nos désirs, de toutes nos complaisances, sous les ordres de la volonté divine pour en être les heureuses victimes comme Jésus-Christ l'a été depuis son Incarnation jusqu'à sa Passion. — Point de vue très vaste, comme on voit, très simple et très fécond. En appendice, une quarantaine de pages de conseils de piété.

Comment Israël reviendra-t-il au Messie ? par l'abbé Ch. Marcault. — In-8 de VII-88 p., 3 f. 50. — Paris, Téqui.

Un grand mouvement se produit en faveur de la conversion d'Israël, mouvement comparable au souffle d'une nouvelle Pentecôte, disait naguère l'illustre P. Barret, S. J., dans une conférence très retentissante donnée le 20 avril 1921 à N.-D. de Sion sous la présidence du Cardinal Dubois.

Comment cela se fera-t-il ? quels sont les moyens providentiels que Dieu met à notre disposition en vue d'un résultat si immense ? C'est ce que l'on ne saurait trop se féliciter de voir étudier ici par un théologien aussi prudent que M. Marcault. Nombre de ces pages ont paru déjà dans la Revue qu'il dirige avec tant d'érudition et de doctrine et que nous avons souvent eu l'occasion de citer ici, *Le règne social du Sacré-Cœur par Marie Immaculée* (3 f. 50 par an, au prieuré de St-Louans, à Chinon, Indre-et-Loire), une Revue dont le titre dit excellemment ce qu'elle est et quels sujets elle traite : or, parmi ces sujets, un de ceux qui doivent être les plus chers au Cœur de Jésus, c'est la conversion d'Israël.

LOUIS VEUILLOT. **Œuvres complètes.** — Vol. in-8 de 5 à 600 p., à 18 f. l'un. — Paris, Lethielleux.

Voici bien la plus belle étrenne que l'on puisse annoncer aux amis de l'Eglise et des lettres françaises. La gloire littéraire de Veuillot n'a cessé de grandir depuis plus de quarante ans qu'il est mort : un des cinq ou six très grands prosateurs du XIXe siècle, a dit Jules Lemaître. L'autre jour encore, c'est Barthou qui en portait un éloquent témoignage dans son *Politique*. Ce n'est plus guère qu'en quelques milieux renfrognés, résidu du vieux catholicisme libéral, que l'on persiste à bouder... Mais, précisément, pour l'histoire et l'intelligence de ces luttes qui ont rempli la fin du règne de Louis-Philippe et le Second Empire, il faudra toujours lire et relire les 20 vol. des *Mélanges* de Veuillot, et les multiples œuvres tombées de sa plume au cours de ces années, *Libres-Penseurs, Odeurs de Paris, Parfum de Rome, Rome pendant le Concile, Çà et là, Paris pendant les deux sièges...* Nombre de ces pages étaient devenues introuvables et se cotaient des prix insensés chez les libraires d'occasion.

La nouvelle édition sera complète en 40 vol. in-8 de 5 à 600 p. : à tous ceux qui connaissent l'œuvre de Veuillot, ce simple chiffre de quarante dira tout de suite à quelle densité de typographie il a fallu se résoudre pour faire tout tenir en un nombre relativement si restreint de volumes. C'est à peu près la densité typographique du *Bourdaloue* courant de l'édition Beauchesne en 6 vol.

La publication se répartira en trois séries : la IIIe, *Mélanges,* 17 vol. ; la IIe, *Correspondance,* 9 vol. ; la Ire, *Œuvres diverses,* c.-à-d. publiées par Veuillot sous divers titres : le tome I, qui vient d'en paraître, comprend *Vie de N.-S., Vie de sainte Germaine Cousin, Le Rosaire médité ;* au t. II on aura *Pèlerinages de Suisse* et *Pierre Saintive ;* au t. III, *Rome et Lorette* et *Agnès de Lauvens ;* etc.

On compte faire paraître environ six volumes chaque année : prix, par volumes séparés, 18 f. ; par souscription à l'ensemble de la publication, 15 f. le vol.

POUR LE VIN DE MESSE
s'adresser R. C. Largentière 1.699
aux PÈRES TRAPPISTES
de N.-D. des Neiges, par LA BASTIDE (Lozère)

Crêpe TETRA
pour
PANSEMENTS, VARICES, RHUMATISMES, ETC.
EXIGEZ cette MARQUE | *En vente partout*
GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101 853

L'Office général de Commission
JUST POISSON, 37, rue de Lille, PARIS, 7e
FOURNIT AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES :
Tous les **Ouvrages** français et étrangers ;
Abonnements aux Journaux et Revues franç. et étrang. ;
Exécution des **Reliures** de luxe et courantes ;
Bibliothèques paroissiales et scolaires. **Livres de prix ;**
Tous articles concernant **le Clergé et le Culte.** Objets de piété, bronzes et ornements d'Eglise, statues, médailles, imagerie, musique. (R. C. Seine 55.713)
Circulaire franco. Renseignements sur demande accompagnée d'un timbre pour la réponse

ANTI-EPILEPTIQUE DE LIEGE
guérit toutes les maladies nerveuses
FANYAU, PHARMACIEN, LILLE
Demandez Brochure et renseignements gratis sur ce précieux remède.